

RAPPORT FINAL – RÉGION DU QUÉBEC

Processus de consultation régionale sur la Réforme du Programme d'aide au revenu

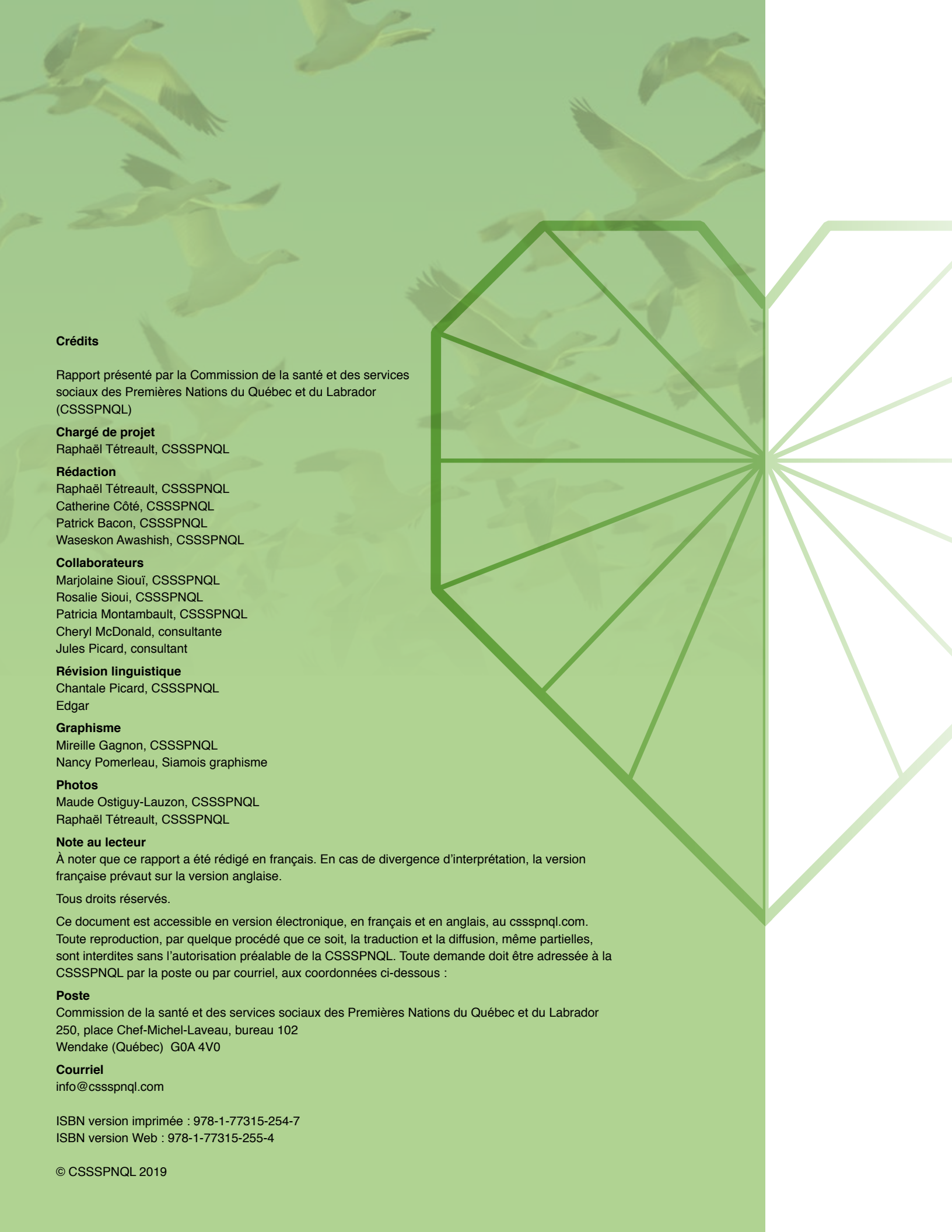
présenté à Services aux Autochtones Canada (SAC) par la Commission de la santé
et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador



*Le mieux-être des clients
au coeur des services*



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES **PREMIÈRES NATIONS**
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



Crédits

Rapport présenté par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Chargé de projet

Raphaël Tétreault, CSSSPNQL

Rédaction

Raphaël Tétreault, CSSSPNQL

Catherine Côté, CSSSPNQL

Patrick Bacon, CSSSPNQL

Waseskon Awashish, CSSSPNQL

Collaborateurs

Marjolaine Sioui, CSSSPNQL

Rosalie Sioui, CSSSPNQL

Patricia Montambault, CSSSPNQL

Cheryl McDonald, consultante

Jules Picard, consultant

Révision linguistique

Chantale Picard, CSSSPNQL

Edgar

Graphisme

Mireille Gagnon, CSSSPNQL

Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

Photos

Maude Ostiguy-Lauzon, CSSSPNQL

Raphaël Tétreault, CSSSPNQL

Note au lecteur

À noter que ce rapport a été rédigé en français. En cas de divergence d'interprétation, la version française prévaut sur la version anglaise.

Tous droits réservés.

Ce document est accessible en version électronique, en français et en anglais, au cssspnql.com.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction et la diffusion, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de la CSSSPNQL. Toute demande doit être adressée à la CSSSPNQL par la poste ou par courriel, aux coordonnées ci-dessous :

Poste

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102

Wendake (Québec) G0A 4V0

Courriel

info@cssspnql.com

ISBN version imprimée : 978-1-77315-254-7

ISBN version Web : 978-1-77315-255-4

© CSSSPNQL 2019

Table des matières

Remerciements	4
À propos du visuel	5
Liste des acronymes	6
Préambule	7
Introduction	8
Mise en contexte	10
Les Premières Nations au Québec	12
Stratégie de consultation régionale	13
Stratégie d'analyse, de rédaction et de validation	20
Cadre d'analyse des résultats	20
Les recommandations	26
1. Gouvernance et autodétermination : les fondements pour une réforme efficace du Programme d'aide au revenu	26
2. Accompagnement	28
3. Collaboration et continuum de services	31
4. Insertion sociale et intégration professionnelle (IS-IP)	32
5. Financement du Programme d'aide au revenu	39
6. Mesures complémentaires : miser sur la prévention et le renforcement des déterminants sociaux de la santé pour améliorer les conditions de vie des clients de l'aide au revenu	42
Conclusion	48
Bibliographie	49
Annexes	
Annexe 1	
Guide de consultation - Processus de consultation régionale sur la réforme du Programme d'aide au revenu	52
Annexe 2	
Résultats issus du sondage aux clients - Processus de consultation régionale sur la réforme du Programme d'aide au revenu	76
Annexe 3	
Affiche réforme du Programme d'aide au revenu	78
Annexe 4	
Recommandations - Programme d'aide au revenu	79
Annexe 5	
Rapport d'une rencontre locale - Sur la réforme de l'aide au revenu	84

Remerciements

Ce rapport a été rendu possible grâce à l'implication continue d'un grand nombre de personnes. La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) tient à remercier le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), Ghislain Picard, ainsi que le conseil d'administration de la CSSSPNQL pour leur soutien et leur participation tout au long du processus de consultation dans le cadre de la réforme du Programme d'aide au revenu de Services aux Autochtones Canada (PARSAC).

La CSSSPNQL remercie l'équipe du bureau régional de SAC de sa collaboration et du financement accordé pour la réalisation de ce projet.

Sans la participation et l'engagement des Premières Nations au Québec, le processus de consultation pour la réforme du PARSAC n'aurait pas été possible. La CSSSPNQL remercie sincèrement les communautés et les organisations qui ont pris part au processus. Plus particulièrement, ces remerciements s'adressent à tous les participants de la rencontre régionale et des cercles de discussion ainsi qu'aux clients du programme qui ont répondu au questionnaire en ligne et qui, grâce à leurs idées et à leur volonté d'amélioration du mieux-être des Premières Nations, ont rendu le processus de consultations plus riche, intéressant et diversifié.

La planification et l'organisation des nombreuses activités du processus de consultation ont nécessité l'implication et la participation de plusieurs personnes. Merci à Cheryl McDonald, consultante, qui a agi à titre de maître de cérémonie lors la rencontre régionale de consultation et en tant qu'animatrice de cercles de discussions, ainsi qu'à Jules Picard, consultant, pour son travail de recension des écrits et sa présentation de l'historique de la politique-cadre lors de la rencontre régionale. Merci à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), qui fut un partenaire tout au long du processus.

Un merci spécial à l'équipe de projet et aux nombreux employés de la CSSSPNQL, dont l'aide et l'implication ont été essentielles et grandement appréciées au cours du processus.

Équipe de projet :
Rosalie Sioui
Raphaël Tétreault
Catherine Côté
Anne Savard-Picard
Roxane Philippe
Waseskon Awashish
Jean-Denis Gill
Patricia Montambault
Patricia Mathias
Patrick Bacon

Enfin, la CSSSPNQL remercie toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration, à la rédaction, à la révision et à la validation du présent rapport.

La CSSSPNQL tient à souligner la précieuse collaboration des membres du groupe de travail dont l'implication a permis au processus de consultation d'être représentatif des divers besoins et considérations des communautés et des organisations des Premières Nations au Québec.

Robert McKenzie
Sue-Helen Caplin
Stéphane Savard
Annie Cyr
Denise Jacques
Julie Martel
Louis-Étienne Vachon
Francine Moar

Gary Cole
Daniel Bruyere
Ketty-Rose Mitchell
Thérèse Niquay
Zachary Vollant
Susane King
Manon Vanderbroucke

À propos du visuel

L'objectif de ce visuel est d'illustrer la vision d'un continuum de services. Il puise son inspiration dans le thème retenu par le groupe de travail pour le processus de consultation, soit **le mieux-être du client au cœur des services**.

Symboliquement représenté par un cœur, l'individu est au centre de cette vision. L'étoile pointe vers une variété de milieux, d'activités et de ressources qui gravitent et interagissent autour du client. Ceux-ci sont disposés dans des pétales qui s'unissent pour former une fleur évoquant le renouveau et l'expectative des Premières Nations vers un continuum de services culturellement adaptés. Chaque pétale désigne la communauté et les multiples interactions qui permettent d'accompagner le client dans son parcours de vie. Formant un continuum de service, les différents secteurs d'activités gravitent autour des clients de l'aide au revenu.



Liste des acronymes

AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
APN	Assemblée des Premières Nations
APNQL	Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
CCNSA	Centre de collaboration nationale de la santé autochtone
CDRHPNQ	Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
EDSC	Emploi et Développement social Canada
HRBA	Human Rights Based Approach
IS-IP	Insertion sociale et intégration professionnelle
MAINC	Ministère des affaires indiennes et Nord Canada
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
ONU	Organisation des Nations Unies
PARSAC	Programme d'aide au revenu de Services aux Autochtones Canada
PAS-FEPN	Prestation améliorée de services – Fonds pour l'emploi des Premières Nations
PFCEA	Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux autochtones
SAC	Services aux Autochtones Canada
SEFPN	Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations
SPE	Support pré-emploi

Préambule

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) dépose le présent rapport, intitulé « Le mieux-être du client au cœur des services », à l'honorable Seamus O'Regan, ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC), afin que la vision, les besoins et les recommandations des Premières Nations au Québec soient entendus et permettent de guider la réforme du Programme d'aide au revenu.

Au moyen de ces recommandations, les Premières Nations au Québec expriment et réitèrent fermement leur volonté d'exercer un rôle actif dans tout ce qui est lié à la prise de décisions les concernant. Appuyées par le leadership politique des Premières Nations, ces recommandations permettent également de sensibiliser les gouvernements fédéral et provincial à l'état de la situation actuelle, favorisant ainsi la collaboration pour la mise en place d'actions concrètes respectant les besoins et la diversité culturelle des Premières Nations au Québec. La CSSSPNQL se joint aux communautés et aux organisations ayant pris part au processus de consultation régional et interpelle directement le gouvernement du Canada afin qu'il considère et applique l'ensemble des recommandations ici proposées dans le cadre de cette réforme.

Avant d'entamer la lecture, il importe de mettre l'accent sur le caractère multifactoriel de l'aide au revenu. En effet, il s'agit d'un sujet complexe qui est influencé par plusieurs autres domaines et facteurs sociaux, économiques, culturels et démographiques, comme l'éducation et l'emploi, le logement, la santé et les services sociaux, les habitudes de vie, les traumatismes intergénérationnels et autres. Dans le cas présent, l'approche globale et holistique préconisée par les Premières Nations traite l'ensemble des facteurs environnants comme un tout. L'amélioration de l'un ou l'autre de ces déterminants ne peut permettre à elle seule l'amélioration des autres. C'est pourquoi, lorsque l'on parle de la réforme d'un programme qui touche à autant d'aspects liés à la santé et au mieux-être des individus, il importe de prendre en compte l'ensemble des facteurs connexes qui jouent un rôle dans l'environnement social et économique des Premières Nations afin de mettre en œuvre des mesures globales et efficaces. Certes, le travail et l'approche en silo ne sont plus une option.

Ce rapport présente en premier lieu les éléments liés au contexte ayant mené au processus de consultation nationale pour la réforme du Programme d'aide au revenu, le mandat et le rôle de la CSSSPNQL, suivis de la description des organisations impliquées dans le cadre du processus de consultation régionale, à savoir l'APNQL, la CSSSPNQL et la Commission des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ). Il présente aussi la stratégie de consultation régionale ainsi que les étapes de réalisation et les moyens utilisés, de même que le cadre d'analyse des résultats. Les principaux constats et résultats découlant du processus de consultation régionale sont présentés sous forme de recommandations regroupées en six catégories qui concernent la Politique-cadre de la sécurité du revenu, l'accompagnement, la collaboration et le continuum de services, l'insertion sociale et l'intégration professionnelle, le financement ainsi que les recommandations complémentaires.

Introduction

En 2015, le gouvernement du Canada a entrepris un processus visant à transformer sa relation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. À cela s'est ajoutée une série de réformes visant, selon Services aux Autochtones Canada (SAC), à améliorer la qualité de vie des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ces réformes ont notamment pour objectif d'assurer aux peuples autochtones des services de meilleure qualité, comparables à ceux offerts à la population canadienne. Conformément à l'une des mesures annoncées dans le budget fédéral de 2018, qui prévoit un investissement de 86,9 millions de dollars sur deux ans afin d'améliorer le Programme d'aide au revenu, le gouvernement du Canada s'est engagé à consulter les Premières Nations. L'un des objectifs de cette réforme est d'améliorer le Programme d'aide au revenu dans les communautés afin qu'il réponde davantage aux besoins des clients et des organisations qui sont responsables de la prestation des services qui y sont associés.

Le 15 octobre 2018, le gouvernement du Canada a lancé un processus de mobilisation nationale mené par les Premières Nations, dans chaque province et territoire. Les observations recueillies au cours de ce processus de mobilisation permettront d'éclairer SAC dans l'élaboration de politiques liées à la réforme du Programme d'aide au revenu dans les communautés. Chaque région a obtenu les ressources nécessaires pour organiser des activités de consultation, dans le cadre desquelles des consultations locales pouvaient également être effectuées afin de cibler adéquatement les besoins des communautés et de leurs populations.

Dans l'ensemble, les activités de mobilisation nationales, régionales et locales ont permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Recueillir des renseignements permettant d'évaluer l'efficacité du Programme d'aide au revenu actuel;
- Obtenir des orientations sur la meilleure façon d'aider les membres des Premières Nations à passer plus facilement de l'aide au revenu à l'emploi et aux études;
- Cibler les besoins des clients et des personnes à charge du Programme d'aide au revenu;
- Solliciter les points de vue de divers intervenants à l'égard de la façon dont le Programme d'aide au revenu pourrait être amélioré;
- Dégager les priorités et formuler des recommandations.

L'annonce d'une réforme du Programme d'aide au revenu s'effectue dans un contexte où les Premières Nations constatent depuis plusieurs années que le système actuel de santé et de services sociaux ne répond pas adéquatement à leurs réalités ni à leurs besoins. Un processus de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec a, par ailleurs, été entrepris en 2014 afin de développer et de soutenir l'autonomie des communautés et des organisations des Premières Nations dans une perspective d'autodétermination et d'amélioration de leur mieux-être¹.

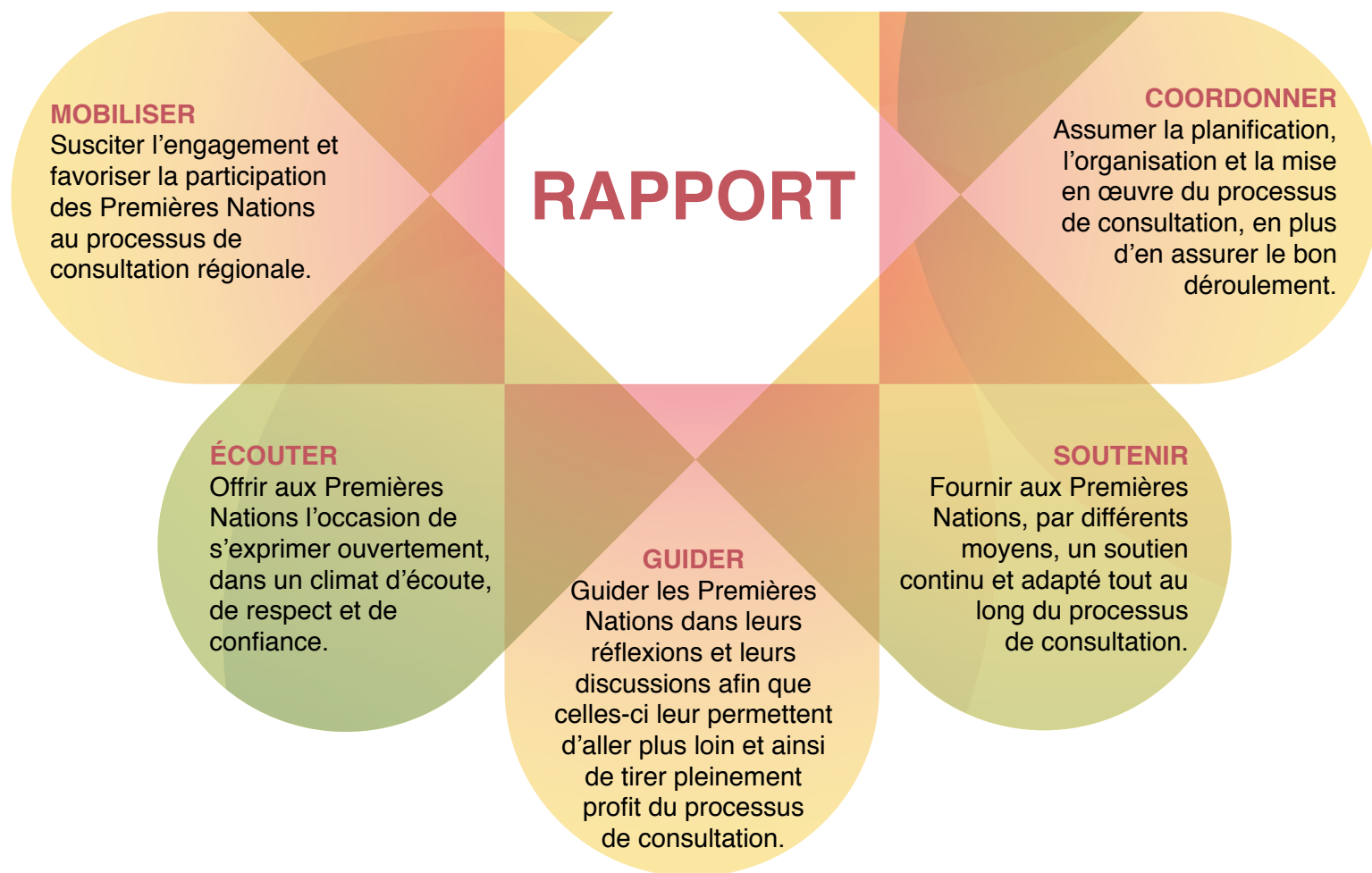
Comme pour la réforme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN), les participants au processus de consultation ont largement évoqué l'importance de la gouvernance et de la culture. La notion de gouvernance signifie la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels et de leur compétence dans l'administration et la gestion des services au sein de leurs communautés. En tant que priorités, la culture et la gouvernance sont indissociables et donnent le ton à ce rapport. Ainsi, le processus de consultation sur la réforme du Programme d'aide au revenu s'inscrit directement dans le cadre de cette démarche en permettant aux Premières Nations de faire un pas de plus vers l'autodétermination, l'autonomie et une plus grande prise en charge des services destinés à leurs populations.

¹ CSSSPNQL, Processus de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec, 2019.

Mandat et rôle de la CSSSPNQL

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par l'APNQL, la CSSSPNQL a été mandatée pour coordonner le processus de consultation régionale des Premières Nations au Québec.

À cet effet, la CSSSPNQL avait pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de consultation régionale visant à permettre aux participants d'exprimer leurs besoins et de partager leurs solutions et leur vision à l'égard de l'aide au revenu au sein des communautés. À partir des informations recueillies lors des consultations, des priorités ont été dégagées et des recommandations concrètes ont été formulées quant à la vision, aux valeurs, à la volonté et aux besoins des Premières Nations au Québec, de même que sur ce qui doit être fait pour améliorer la situation actuelle en matière d'aide au revenu, d'employabilité et de mieux-être des clients.



Mise en contexte

Le Programme d'aide au revenu dans les communautés (aussi appelé « sécurité du revenu ») a été lancé par le gouvernement fédéral en 1964 dans le but d'offrir aux individus et aux familles admissibles vivant dans les communautés du financement pour les aider à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Il s'agit d'un programme de dernier recours offert aux individus et aux familles admissibles qui résident dans une réserve. Ce programme prévoit des fonds pour les besoins de base, les besoins spéciaux et les mesures préalables à l'emploi et d'aide à l'emploi pour appuyer l'autonomie des personnes.

Dans les années 1980, les conseils de bande commencent à administrer graduellement le Programme d'aide au revenu. Les communautés sont alors dans l'obligation d'appliquer les taux et les critères d'admissibilité des programmes provinciaux et territoriaux. En 1997, le gouvernement du Québec procède à la réforme de son programme d'aide sociale. Compte tenu du fait que le Programme d'aide au revenu sur communautés doit s'harmoniser à celui de la province, le ministère des Affaires indiennes et Nord Canada (MAINC) avise les conseils des Premières Nations de sa ferme intention de faire appliquer les différentes dispositions contenues dans la réforme du programme d'aide sociale du Québec via les modalités financières et administratives du programme fédéral. Cette réforme est donc imposée aux Premières Nations au Québec. À l'époque, les gouvernements n'ont pas cru bon de consulter et d'obtenir le consentement des Premières Nations, faisant ainsi fi de leurs droits.

Devant la situation, les chefs de l'APNQL adoptent, le 8 juillet 1997, une résolution annonçant le rejet de la réforme du programme d'aide sociale mise de l'avant par le gouvernement du Québec et propose le développement d'un plan d'action. En 1998, l'APNQL et le MAINC signent un protocole dont l'objectif est de « travailler conjointement au développement d'une politique-cadre sur la sécurité du revenu et de procéder aux différentes options de sa mise en œuvre » (APNQL, Entente de principe sur la sécurité du revenu des Premières Nations, 2003). Le 5 novembre 1998, l'Assemblée des Chefs adopte une proposition de Politique-cadre sur la sécurité du revenu. Pour que la politique puisse être mise en œuvre, une entente de principe entre l'APNQL et le MAINC devra toutefois être adoptée. À la suite de multiples rencontres de travail conjointes et de l'adoption de plusieurs recommandations formulées par les parties, l'entente est finalement signée le 8 juillet 2003 par l'APNQL et le MAINC (APNQL, Entente de principe sur la sécurité du revenu des Premières Nations, 2003).

En 2006, à la suite du Forum socioéconomique tenu à Mashteuiatsh, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à collaborer à l'établissement d'un comité tripartite qui aura pour mandat d'analyser et de chercher des solutions à diverses problématiques soulevées. Cette entente-cadre pour l'amélioration de l'administration et de l'offre de l'aide au revenu dans les communautés des Premières Nations au Québec a été signée en juin 2010.

Exception faite des services de gestion de cas et de soutien préalable à l'emploi dans certaines communautés désignées, le programme est demeuré essentiellement le même depuis les 50 dernières années².

Dans son rapport sur l'évaluation du Programme d'aide au revenu, publié en 2007, Affaires indiennes et du Nord Canada (aujourd'hui Services aux Autochtones Canada) a reconnu que « le Programme d'aide au revenu [...] ne s'est pas maintenu à la hauteur des programmes d'aide au revenu modernes; sa conception est désuète. Il n'a pas été conçu pour offrir des mesures actives; des modifications au programme, un renforcement des capacités, et l'établissement de liens avec les services offerts par d'autres ministères provinciaux et fédéraux s'avèrent donc nécessaires » (Affaires indiennes et du Nord Canada, décembre 2006).

² En 2003, SAC a reçu l'autorisation de mettre en œuvre des mesures actives, mais n'a ni adapté son programme en fonction des objectifs et des résultats attendus associés à cette nouvelle autorisation, ni modifié l'exécution de son programme.

Présentation des organisations

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS QUÉBEC-LABRADOR

Créée en mai 1985, l'APNQL est le lieu de rencontres périodiques des chefs de 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador et représente dix nations. Les chefs de l'APNQL se réunissent en assemblée environ quatre fois par année afin de déterminer les orientations à prendre et de confier des mandats au secrétariat régional et aux commissions et aux organismes régionaux qu'elle a mis sur pied. L'APNQL est rattachée à l'Assemblée des Premières Nations (APN), dont le bureau est situé à Ottawa.

MISSION ET OBJECTIFS

- Affirmation et respect des droits des Premières Nations.
- Reconnaissance des gouvernements des Premières Nations.
- Plus grande autonomie financière pour les gouvernements des Premières Nations.
- Développement et formation de l'administration publique des Premières Nations.
- Coordination du mécanisme de prise de position des Premières Nations.
- Représentation des positions et des intérêts devant diverses tribunes.
- Définition des stratégies d'action pour faire avancer les positions communes.
- Reconnaissance des cultures et des langues des Premières Nations.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CSSSPNQL)

Créée en 1994 par les chefs de l'APNQL, la CSSSPNQL est un organisme à but non lucratif qui veille à la défense des intérêts des Premières Nations au Québec et qui appuie les efforts des communautés et des organisations pour, entre autres, planifier et offrir des programmes de santé et de services sociaux culturellement adaptés et préventifs. La CSSSPNQL agit à titre de conseillère technique et de consultante dans le cadre de ses mandats et de son offre de services qui visent l'amélioration de l'état de santé et le mieux-être des Premières Nations au Québec.

VISION

Les personnes, les familles et les communautés des Premières Nations sont en santé, ont un accès équitable à des soins et à des services de qualité, et exercent leur autodétermination et autonomie culturelle.

MISSION

Accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Fondée en 1996, la CDRHPNQ fait partie des commissions et des organismes régionaux de l'APNQL. Elle est responsable de l'administration des mesures de développement de l'emploi et de formation incluses aux accords relevant de l'APNQL ainsi que du marché de l'emploi et du développement des capacités des membres des Premières Nations au Québec. En partenariat avec des employeurs, la CDRHPNQ administre et offre des services et des programmes d'emploi et de formation dans 33 points de service situés dans 29 communautés des Premières Nations et dans quatre centres urbains, soit à Montréal, à Québec, à Val-d'Or et à Sept-Îles.

MISSION

Assurer un accompagnement vers l'emploi pour tous les citoyens et les citoyennes des Premières Nations du Québec ainsi que pour toutes les personnes autochtones vivant en milieu urbain afin de contribuer à favoriser leur épanouissement personnel et professionnel.

Les Premières Nations au Québec

Au Québec, on compte dix nations, soit les Abénakis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Hurons-Wendat, les Innus, les Malécites, les Mi'gmaq, les Mohawks et les Naskapis, puis les Inuits. Les communautés des Premières Nations et des Inuits occupent l'ensemble du territoire au Québec et se distinguent les unes des autres sur les plans culturel, linguistique et géographique. Les conditions socioéconomiques, politiques et sociosanitaires varient d'une communauté à l'autre.

Au total, on compte 41 communautés des Premières Nations. Certaines sont situées près de grandes villes ou de pôles régionaux, tandis que d'autres sont situées en région éloignée ou en zone isolée et ne sont accessibles que par voie aérienne ou maritime ou par voie terrestre, l'hiver. Le positionnement géographique joue d'ailleurs un rôle clé lorsqu'il est question des services destinés aux communautés des Premières Nations et de l'accès de ces dernières aux services offerts par la province.

Selon les données présentées par Services aux Autochtones Canada (SAC), la population des Premières Nations était composée de 89 386 personnes en octobre 2018, soit un peu plus de 1 % de la population québécoise. Selon les données du registre, 64 % des Premières Nations résident sur le territoire d'une communauté et 36 % vivent à l'extérieur des communautés. Bien que la population des Premières Nations soit plus jeune que la population québécoise, on observe un vieillissement au sein de certaines communautés, l'âge médian étant passé de 24 à 32 ans de 2002 à 2015. L'âge médian varie d'une zone géographique à l'autre, passant de 23 ans en zone 2 (le plus bas) à 35 ans en zone 1 (le plus élevé). Malgré le vieillissement observable, la population des Premières Nations au Québec demeure en forte croissance vu le taux de natalité élevé (CSSSPNQL, Enquête régionale sur la santé des premières Nations du Québec, 2018).

LE PROGRAMME D'AIDE AU REVENU EN CHIFFRES

Globalement, le taux de dépendance à l'aide sociale demeure élevé dans les communautés des Premières Nations au Québec. Selon les données de SAC, il s'élevait à 21 % à l'automne 2018³. Il varie, lui aussi, d'une communauté à l'autre, oscillant entre 1 % et 53 %. Parmi les communautés offrant le Programme d'aide au revenu de SAC, seulement cinq affichaient un taux de dépendance à l'aide sociale inférieur à 5 %, huit affichaient un taux supérieur à 10 %, huit autres affichaient un taux supérieur à 20 % et, enfin, sept affichaient un taux supérieur à 30 %⁴.

Pour ce qui est du financement du Programme d'aide au revenu pour les

3 Cette donnée englobe tous les clients aptes au travail, les clients ayant des contraintes sévères à l'emploi et les personnes à charge. C'est le taux moyen de dépendance à l'aide sociale pour l'ensemble des communautés qui bénéficient du Programme d'aide au revenu de SAC – région du Québec. Parmi les neuf communautés crient, seules les communautés de Waswanipi et de Mistissini offrent le Programme d'aide au revenu de SAC. Voici les communautés et/ou les conseils tribaux qui offrent le programme : Barriere Lake, Essipit, Gesgapegiag, Kahnawake, Kanehsatake, Kawawachikamach, Kebaowek, Kitcisakik, Kitigan Zibi, Lac-Simon, Listuguj, Mami Innuat, Manawan, Mashteuiatsh, Matimekush-Lac-John, Mistissini, Nutashkuan, Odanak, Opitciwan, Pessamit, Pikogan, Timiskaming, Uashat mak Mani-Utenam, Waswanipi, Wemotaci, Wendake, Winneway et Wolinak.

4 Données présentées par SAC/Région du Québec.

communautés des Premières Nations au Québec, SAC a octroyé près de 73 millions \$ en 2018-2019 pour assurer la gestion du programme et la prestation de services. De cette somme, plus de 63,2 millions \$ ont été investis dans les prestations pour les besoins de base et les besoins spéciaux. En ce qui concerne la pré-employabilité, plus de 3,2 millions \$ ont été affectés à l'aide à l'emploi et à la formation, et plus de 2,6 millions \$ ont été alloués au financement des projets retenus par SAC dans le cadre du soutien pré-emploi. Enfin, plus de 4 millions \$ ont été affectés à l'administration du programme au sein des communautés⁵.

Stratégie de consultation régionale

Dans le cadre du processus de mobilisation, la CSSSPNQL devait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de consultation régionale afin de permettre aux Premières Nations au Québec de s'exprimer au sujet du Programme d'aide au revenu de Services aux Autochtones Canada (PARSAC). Dans une perspective de réforme, où d'importants changements sont appelés à survenir au sein du PARSAC, la CSSSPNQL s'est donné comme objectif d'amener les Premières Nations consultées à aller au-delà de l'établissement de besoins, de lacunes ou d'enjeux. Les méthodes de consultation choisies ont permis aux participants d'exprimer leur vision et leurs idées et de proposer les meilleures solutions pouvant améliorer le mieux-être global des clients de l'aide au revenu.

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

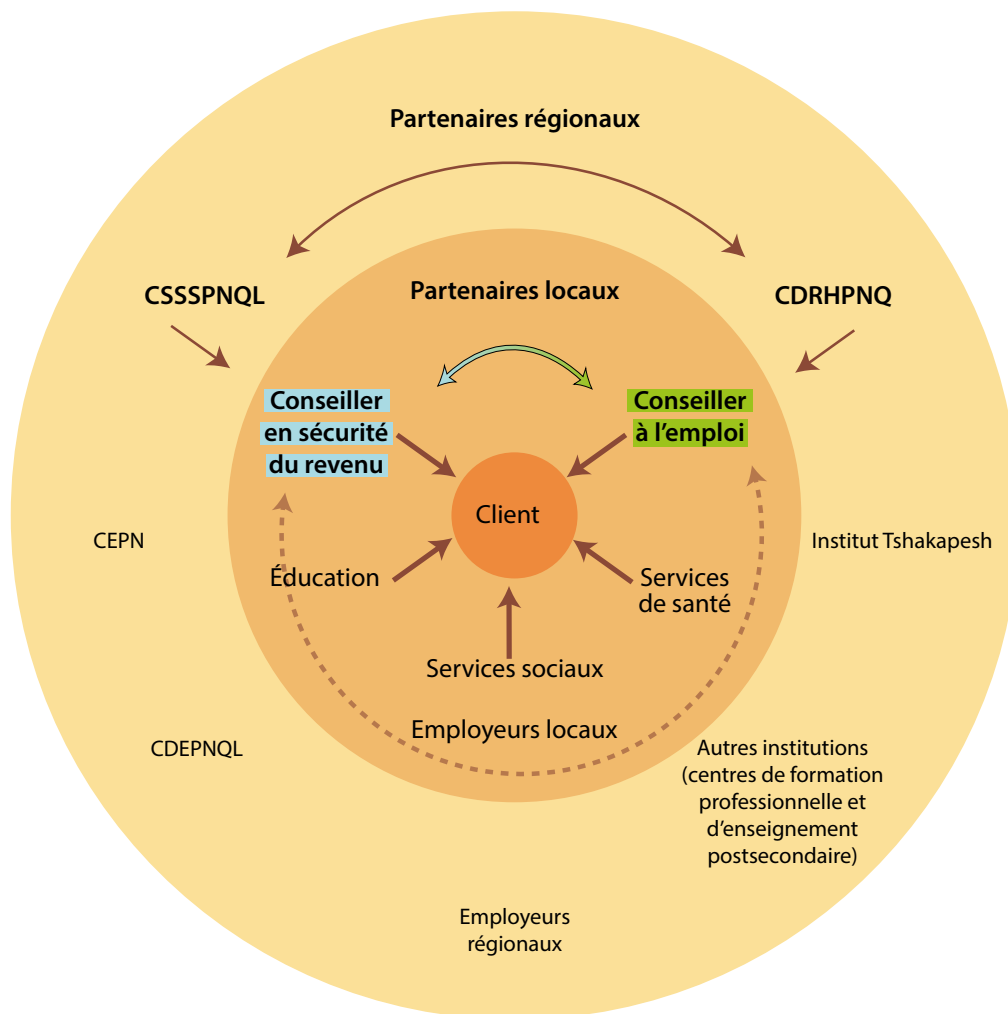
Le court délai octroyé à la mise en œuvre du processus de consultation régionale ainsi qu'à la rédaction du rapport final a constitué un défi. Les délais accordés pour la réalisation de ce mandat d'envergure ont limité les possibilités de consultation régionales et locales. Certaines communautés n'ont pu bénéficier du temps nécessaire pour consulter adéquatement leur population. De son côté, la CSSSPNQL a dû faire des choix et mettre en œuvre des méthodes de consultation efficaces, mais plus limitées en nombre. De plus, les Premières Nations ont été largement sollicitées par d'autres processus de mobilisation du même genre depuis les deux dernières années; la CSSSPNQL a dû faire preuve de sensibilité et de créativité dans l'élaboration de la stratégie afin de respecter le rythme des participants et de favoriser la participation du plus grand nombre d'acteurs clés.

GROUPE DE TRAVAIL

À la demande des communautés et des organisations des Premières Nations au Québec, un groupe de travail constitué de douze représentants des communautés, de la CDRHPNQ et de la CSSSPNQL a été créé. Son mandat consistait, entre autres, à soutenir et à orienter le processus de mobilisation régionale pour la réforme du Programme d'aide au revenu de même qu'à guider les activités de consultation.

⁵ Données présentées par SAC/Région du Québec.

Le groupe de travail s'est rencontré à cinq reprises (les 13 et 21 novembre 2018, le 18 décembre 2018, et les 2 et 23 avril 2019), en plus d'être interpellé de façon ponctuelle pour guider le processus. Le groupe a émis des commentaires et fait valoir des considérations importantes qui ont orienté la stratégie de consultation régionale. Il a notamment validé le choix du thème central de la réforme, soit « Le mieux-être des clients au cœur de nos services ». Cette vision avait été développée par les Premières Nations dans le cadre d'une rencontre conjointe organisée en 2014 par la CSSSPNQL et la CDRHPNQ. Cette rencontre avait réuni les agents de la sécurité du revenu et les agents d'emploi et de formation. Ils avaient alors convenu de l'importance et de la nécessité « d'adapter les programmes de manière à ce qu'ils répondent efficacement aux besoins des clients, à l'instar de tenter d'inclure nos clients dans les programmes existants qui ne leur correspondent pas réellement » (CDRHPNQL; CSSSPNQL, juin 2014). Le schéma ci-dessous avait été élaboré pour représenter cette vision commune.



Enfin, le groupe de travail tenait à ce que le processus puisse joindre des publics élargis, tels que les clients, les aînés et la population des communautés, afin d'être le plus inclusif possible.

PUBLICS CIBLES

En plus des champs d'activités directement sollicités par la réforme, soit les secteurs de l'aide au revenu et de l'emploi et de la formation au sein des communautés, il était fondamental que l'ensemble des acteurs clés au sein des communautés puisse prendre part aux discussions dans le but d'enrichir les consultations et de favoriser la mise en œuvre du continuum de services.

Ainsi, la consultation régionale ciblait :



LES MÉTHODES DE CONSULTATION

En raison du grand nombre de publics ciblés par la consultation régionale, l'utilisation d'un éventail de méthodes de collecte a été privilégiée. Le processus de consultation des Premières Nations au Québec a été mené en deux volets, soit régionalement et localement.

Au total, quatre méthodes ont été utilisées :

- Rencontre régionale
- Cercles de discussion
- Sondage en ligne
- Consultations locales

À l'instar des méthodes de consultation régionales, les consultations locales ont été menées sur une base volontaire, à la discrétion des communautés qui ont pu bénéficier du soutien de la CSSSPNQL grâce aux outils et guides créés à cet effet⁶. Le tableau suivant présente le public cible joint par chacune des méthodes de consultation.

STRATÉGIE DE CONSULTATION RÉGIONALE

COORDONNÉE PAR LA CSSSPNQL			
Méthode de consultation	Rencontre régionale (12 et 13 février 2019)	Cercles de discussion (mars 2019)	Sondage en ligne (du 28 janvier au 8 mars 2019)
Public cible	Employés des secteurs suivants : • Emploi et formation (agents, conseillers, gestionnaires) • Aide au revenu (agents, conseillers, gestionnaires) • Un au choix de la communauté	Directeurs ou employés des secteurs suivants : • Santé et services sociaux • Développement économique et social • Employabilité • Éducation • Logement • Directeurs généraux	• Clients du Programme d'aide au revenu
COORDONNÉE PAR LES COMMUNAUTÉS, AVEC LE SOUTIEN DE LA CSSSPNQL			
Méthode de consultation	Consultations locales (de janvier à avril 2019)		
Public cible	• Toutes les personnes dont la communauté juge bon de consulter		



⁶ Voir le document « Guide de consultation » et « Outils de diffusion du sondage » en annexe.

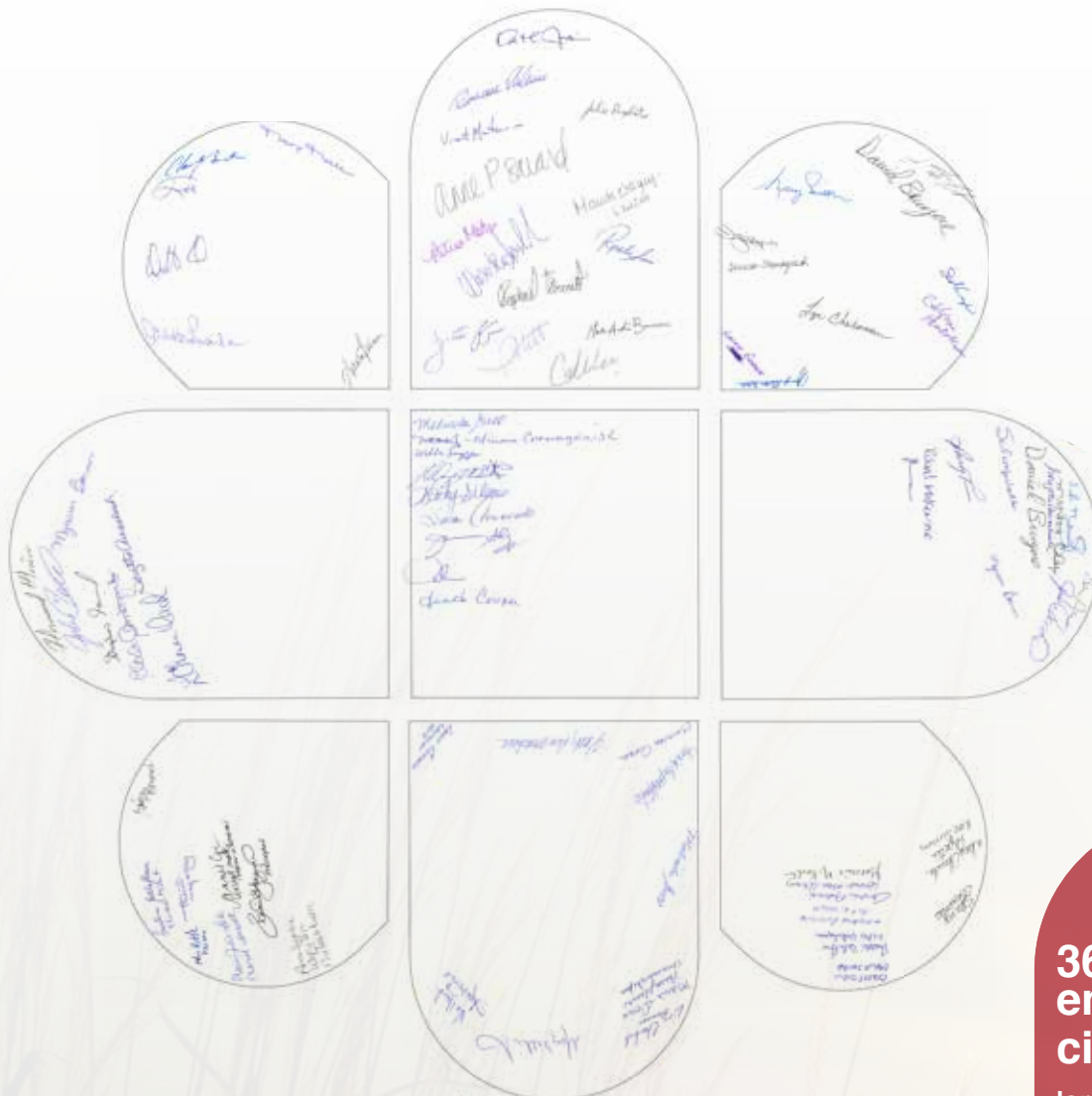
RENCONTRE RÉGIONALE

La rencontre régionale s'est tenue les 12 et 13 février 2019 à l'hôtel Plaza, à Québec. Pour cet événement, trois représentants par communauté avaient été invités. En raison du domaine et du programme visé par la réforme, les secteurs de l'aide au revenu et de l'emploi avaient été particulièrement sollicités.

D'une durée de deux journées complètes, la rencontre régionale avait pour but de bénéficier des connaissances de ces représentants pour permettre la rédaction de recommandations qui reflètent leur volonté et leurs besoins. Pour atteindre ces objectifs, la rencontre s'est déclinée sous forme d'ateliers favorisant l'expression et les échanges entre les participants. Lors de la première journée, les ateliers avaient pour objectifs de cerner les obstacles, les freins et les barrières au mieux-être des clients de l'aide au revenu, tandis que la seconde visait à trouver des solutions.

99
personnes y
ont participé

29 communautés ou
conseils tribaux y
étaient représentés



36
enjeux
ciblés

lors de l'atelier 1
Regroupés sous
trois grands thèmes :
la prestation,
la mise en œuvre et
la gouvernance

CERCLES DE DISCUSSION

Puisqu'il était impossible d'inviter des représentants de tous les secteurs pertinents à la rencontre régionale, la stratégie de consultation comprenait, pour les communautés qui le désiraient, la réalisation de cercles de discussion auxquels les directeurs et les gestionnaires des autres secteurs concernés et interpellés par la question de la réforme étaient invités. La CSSSPNQL a sollicité les communautés afin d'organiser la logistique des cercles de discussion par visioconférence. Ces cercles ont pris la forme de discussions en petits groupes qui ont été l'occasion de rassembler des intervenants locaux travaillant au sein de secteurs d'activités variés afin d'obtenir leur point de vue à propos de ce qui a une incidence sur le mieux-être des clients de l'aide au revenu.

Essentiellement, les secteurs joints par ces cercles ont été les suivants :

- La santé
- Les services sociaux
- Le développement économique et social
- L'employabilité
- L'éducation
- Le logement

Les communautés qui ont participé sont :

**Gesgapegiag,
Kanesatake,
Kitigan Zibi,
Listuguj,
Manawan,
Wemotaci et
Mashteuiatsh**

SONDAGE EN LIGNE

À la suite des recommandations du groupe de travail, un sondage en ligne a été créé afin de joindre les clients du Programme d'aide au revenu. Ce sondage de onze questions a été accessible en ligne du 28 janvier au 8 mars 2019⁷.

La CSSSPNQL a partagé le lien électronique avec tous les agents du programme des communautés des Premières Nations en leur proposant différentes stratégies. Ils pouvaient notamment accompagner leurs clients pour remplir le sondage directement en ligne ou en version papier. Les clients pouvaient également le remplir par eux-mêmes. Certaines communautés ont mis en place des mesures incitatives, telles qu'un concours avec prix de participation. Le succès de cette stratégie a eu pour effet que certaines communautés sont surreprésentées dans l'échantillon de répondants.

Afin de s'assurer que les résultats globaux ne sont pas influencés par une seule communauté en particulier, diverses analyses ont été réalisées. Cela a permis de constater que même en retirant les résultats issus des communautés surreprésentées, les résultats demeurent sensiblement les mêmes.

Quelques données en bref :

- *675 répondants provenant de 18 communautés.*
- *95 % proviennent de cinq communautés (dont 53 % d'une même communauté).*
- *60 % des répondants ont de 18 à 35 ans et n'ont pas d'enfants à charge.*
- *Un peu plus du quart ont de 36 à 54 ans.*
- *Un répondant sur dix est âgé de 55 à 64 ans.*
- *40 % des répondants ont un ou des enfants de moins de 18 ans à charge.*

⁷ Voir la page 18 du document « Guide de consultation » qui se trouve en annexe.

CONSULTATIONS LOCALES

Les communautés étaient invitées à organiser des activités de consultation auprès de leurs membres au cours des mois de janvier à avril 2019. L'information recueillie a servi à alimenter le processus dans son ensemble. Fortement encouragées par le groupe de travail, ces consultations ont été l'occasion pour les communautés qui le désiraient de dresser un portrait représentatif de la vision et des besoins de leur population en matière de mieux-être. De plus, ces consultations permettaient à des publics élargis, tels que les clients, les aînés et la population des communautés, de prendre part au processus de consultation régionale. Pour soutenir les communautés dans la réalisation de leur consultation locale, un guide incluant des exemples de questions a été créé⁸.

Les communautés avaient la possibilité d'envoyer leur rapport :

- à SAC;
- à la CSSSPNQL, soit pour :
 - alimenter la rédaction du rapport régional,
 - le joindre en annexe à ce rapport.

ANALYSE COMPARATIVE

Parallèlement à ce processus de consultation, la CSSSPNQL a contracté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'une analyse comparative des paramètres financiers et non financiers des programmes d'aide de dernier recours du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et de SAC. Dans la perspective d'une plus grande prise en charge de l'administration et de la gestion du programme d'aide au revenu, cette analyse permettra de comparer les montants versés par le gouvernement du Québec à ceux versés par le gouvernement du Canada, de comparer les mesures d'accompagnement offertes et de dresser un portrait général de l'offre de services déployée dans les communautés.



8 Ce document se nomme « Guide de consultation » et se retrouve en annexe.

Stratégie d'analyse, de rédaction et de validation

ANALYSE

Une fois l'ensemble des consultations terminées, l'équipe de projet a analysé le contenu. La préanalyse des données a consisté à organiser l'information selon les catégories suivantes :

- Politique-cadre de la sécurité du revenu
- Accompagnement
- Collaboration et continuum de services
- Insertion sociale et intégration professionnelle
- Financement
- Recommandations complémentaires

Cette étape a permis de dégager les éléments les plus récurrents et ainsi de cibler les enjeux les plus préoccupants des différents acteurs, que ce soit du point de vue d'un intervenant, d'un gestionnaire ou d'un client. L'équipe de projet a été en mesure d'interpréter les données recueillies durant les consultations et de croiser cette information avec les connaissances acquises au cours de leur accompagnement des communautés. Le cadre d'analyse ayant servi à l'élaboration des recommandations est présenté dans la prochaine section.

RÉDACTION

La rédaction du rapport a été réalisée par les membres de l'équipe de projet de la CSSSPNQL et a été terminée au cours du mois de mai 2019.

VALIDATION

La validation des recommandations et du rapport régional final a été effectuée en trois temps.

D'abord, une rencontre du groupe de travail tenue à Montréal, le 22 avril 2019, a permis de valider les recommandations à inclure dans le rapport.

Les recommandations ont ensuite été présentées lors de la rencontre des communautés adhérentes, les 23 et 24 avril 2019, à Montréal. Celle-ci a permis de confirmer que les recommandations reflètent bien l'opinion des Premières Nations et de s'assurer qu'aucun élément n'a été oublié au cours du processus d'analyse.

Enfin, les recommandations ont été soumises aux chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador au cours du mois de mai 2019 pour validation finale par voie électronique.

Cadre d'analyse des résultats

Afin d'analyser les données recueillies lors des consultations sur la réforme du Programme d'aide au revenu, il s'est avéré essentiel d'élaborer un cadre d'analyse basé sur la situation socioéconomique des communautés des Premières Nations au Québec. Cette situation se caractérise non seulement par d'importantes inégalités sociales et de santé entre la population québécoise et les Premières Nations, mais également par de multiples violations de leur droit à l'autodétermination. C'est en combinant l'approche juridique mise de l'avant par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* à une approche basée sur les droits de la personne et au droit, pour les communautés, de disposer des ressources nécessaires pour créer et offrir un programme et des services de qualité en matière d'aide au revenu que le présent cadre d'analyse a été mis au point. C'est cette approche globale, imprégnée des valeurs et des cultures des Premières Nations, qui a guidé l'élaboration du présent rapport. Dans ce contexte, les intérêts des Premières Nations ne se limitent pas seulement aux questions et aux problèmes directement liés au Programme d'aide au revenu, mais à un ensemble de déterminants sociaux de la santé.

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2007. À l'époque, le Canada a refusé de signer et d'adopter la Déclaration. Après avoir exercé de multiples pressions, les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont obtenu gain de cause en 2010 lorsque le gouvernement du Canada a enfin décidé d'apposer sa signature au bas de la Déclaration. Cependant, l'aspect et le caractère légaux de la Déclaration ne revêtent pas encore toute leur importance puisque le droit des Premières Nations à l'autodétermination doit être mis en pratique dans de nombreux domaines, notamment en matière d'aide au revenu.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ainsi que les appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada qui demandent aux différents gouvernements d'agir immédiatement pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les communautés. La Déclaration de l'Organisation des Nations Unies (ONU) contient d'ailleurs plusieurs dispositions visant à favoriser le bien-être social et économique des Premières Nations, dont :

- le droit à l'autodétermination;
- le droit d'assurer librement leur développement économique, social et culturel;
- le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes;
- le droit d'améliorer leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé et de la sécurité sociale;
- le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux qui les concernent.

Pour ce qui est des principes associés à la réconciliation, ils dictent notamment que la relation entre la Couronne et les Premières Nations devra désormais être fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Lors de son annonce, le gouvernement du Canada a reconnu publiquement que les politiques coloniales à l'endroit des Premières Nations engendraient des répercussions négatives sur leurs conditions de vie se traduisant notamment par la pauvreté et la marginalisation sur le plan socioéconomique. De plus, le gouvernement du Canada a reconnu que ces obstacles étaient plus importants pour les Premières Nations que pour le reste des Canadiens. Les Premières Nations sont non seulement confrontées aux formes communes et matérielles de la pauvreté – revenu, emploi, éducation et logement –, mais également aux problèmes qu'elle amplifie, tels que les maladies physiques et mentales, la toxicomanie et diverses dépendances (Emploi et développement social Canada, 2018).

Quant à l'approche basée sur les droits de la personne, celle-ci est fréquemment utilisée dans le cadre de l'analyse des besoins et du développement de programmes par les différentes agences de l'ONU. Elle a pour but d'analyser les inégalités pour ainsi remédier à la discrimination et à la répartition inégale du pouvoir (HRBA Portal, 2019). Cette approche vise notamment à redonner du pouvoir aux titulaires de droits. Les concepts clés suivants de l'approche basée sur les droits de la personne ont été retenus pour les fins du présent rapport (UNFPA, 2019) :

- *Empowerment*
- Participation et inclusion
- Transparence et accès à l'information
- Vision holistique
- Non-discrimination et égalité réelle
- Absence de conditions posées pour assurer le respect d'un droit
- Mécanisme de reddition de comptes
- Cadre juridique



Revue de littérature et thèmes soulevés lors de la consultation :

- Culture
- Langue
- Politique-cadre sur la sécurité du revenu
- Prestation et réglementation
- Collaboration et continuum de services
- Insertion sociale et intégration professionnelle
- Formule de financement du Programme
- Études, rapports et enquêtes sur les déterminants sociaux de la santé



Les cadres juridique et politique étant des éléments essentiels lorsqu'on procède à l'analyse des programmes et des services publics, voici les sources de droits et les politiques qui ont été retenues dans le présent rapport :

Droit international	Droit des Premières Nations	Droit canadien	Droit québécois
• <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> • <i>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</i>	• <i>Entente de principe sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec</i> • <i>Politique-cadre de la sécurité du revenu des Premières Nations</i>	• Art. 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i>	• <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i>

Le cadre d'analyse repose donc sur l'interrelation et l'indivisibilité des éléments qui ont une influence non seulement sur le Programme d'aide au revenu, mais également sur ceux et celles qui sont responsables de la gestion et de la prestation des services et, surtout, sur ceux et celles qui en bénéficient. Il inclut les déterminants sociaux de la santé, dont la gouvernance et la culture, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, différentes sources de droits, ainsi que la Politique-cadre de la sécurité du revenu, un élément essentiel sur lequel est fondée l'analyse des données recueillies lors de la consultation des Premières Nations. L'ensemble de ces éléments sont à la base des recommandations. Le présent rapport repose donc sur une approche interdisciplinaire, globale et concertée qui s'appuie sur la participation et l'engagement des Premières Nations. Il intègre également le processus de gouvernance des communautés, le tout dans le respect des droits de la personne, de leurs cultures et de leurs valeurs.

LIMITES DU CADRE D'ANALYSE

Les contraintes temporelles ont limité la portée du cadre juridique, et ce dernier a donc été circonscrit aux lois et aux politiques les plus pertinentes en matière de sécurité sociale. L'analyse est concise et pourrait être l'objet de recherches et de travaux approfondis. Ainsi, ce rapport ne contient pas l'ensemble des éléments juridiques sur lesquels auraient pu s'appuyer les recommandations. Enfin, le rapport ne doit pas être interprété de manière à supposer que les Premières Nations acceptent l'application des lois fédérales et provinciales qui empiètent sur leurs droits.



La culture, un incontournable dans le cadre de la réforme du Programme d'aide au revenu

La culture, et le respect des spécificités qui y sont rattachées, est l'un des éléments importants à mettre de l'avant dans le cadre de la réforme du Programme d'aide au revenu, au même titre que la gouvernance.

Chaque communauté, chaque nation possède une culture distincte, qui lui est propre. Elle est au cœur du quotidien, des valeurs et du mode de vie des membres des communautés. La culture est l'un des fondements de l'approche holistique et l'élément essentiel du système de valeurs des Premières Nations. Elle intègre également le concept de sécurité culturelle dans les services et programmes offerts aux membres des communautés. Pour assurer la sécurité culturelle dans la prestation des services destinés aux Premières Nations, les parties prenantes doivent reconnaître non seulement les effets de la colonisation et des traumatismes intergénérationnels qu'elle a engendrés, mais également les caractéristiques propres à l'identité et aux valeurs des Premières Nations.

Selon le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA), le concept de sécurité culturelle dépasse largement la conscience de la culture ou de la sensibilité culturelle en remettant en question « les déséquilibres des pouvoirs, la discrimination institutionnelle, la colonisation et les relations coloniales appliqués aux soins de santé (CCNSA, 2019) ». La sécurité culturelle nécessite donc une approche écosystémique qui englobe la compréhension des différences de pouvoir inhérentes à la prestation des programmes et des services. Elle requiert de différents intervenants qu'ils soient conscients de leurs propres valeurs, croyances, attitudes et conceptions culturelles, car celles-ci peuvent influencer leur comportement, consciemment ou non. Certains comportements, l'attitude en particulier, peuvent donc faire en sorte que les clients du Programme d'aide au revenu se sentent acceptés et en sécurité, ou rejetés. Cela est important dans la mesure où la stigmatisation peut nuire à l'inclusion, à la réinsertion sociale et à l'intégration professionnelle.

La sécurisation culturelle consiste donc à :

« bâtir la confiance avec la clientèle des Premières Nations en reconnaissant la place des conditions socioéconomiques, de l'histoire et de la politique en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de santé. Elle est à distinguer de la compétence culturelle, qui vise à créer un milieu de services en emploi, en formation et en santé dépourvu de racisme et de stéréotypes, où les Autochtones sont traités avec empathie, dignité et respect » (Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits sur le marché du travail, 2017).

Les différents acteurs et les membres des Premières Nations qui ont participé au processus de consultation et au sondage ont été unanimes : la réforme du Programme d'aide au revenu devra donner une plus grande place à la culture et à la pratique des activités traditionnelles dans le cadre de la prestation de services associés au programme. S'inspirer des cultures ou simplement en intégrer certains éléments ne sera pas suffisant. Afin de respecter les droits des Premières Nations, c'est le programme qui devra s'adapter aux cultures et non l'inverse.

La Déclaration *des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* accorde une importance particulière à la culture. Dans son préambule, la Déclaration insiste sur « [...] la nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits intrinsèques des peuples autochtones, qui découlent de leurs structures politiques, économiques et sociales et de leur culture, de leurs traditions spirituelles, de leur histoire et de leur philosophie, en particulier leurs droits à leurs terres, territoires et ressources [...] » (Nations Unies, 2019). En plus de reconnaître le droit aux terres, aux territoires et aux ressources qu'ils occupent traditionnellement, la Déclaration souligne que les peuples autochtones ont le droit de revitaliser leurs cultures.

Il existe d'ailleurs des modèles de programmes de sécurité sociale, d'insertion sociale et d'intégration professionnelle qui reconnaissent la culture et la pratique d'activités traditionnelles comme de véritables fondements. Un de ces modèles a d'ailleurs été mis en place par les Cris d'Eeyou Itsee, au Québec. Il s'agit du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. Ce programme familial garantit un montant annuel aux Cris qui ont choisi la chasse, le piégeage et la pêche comme mode de vie. Il encourage les clients du programme à poursuivre leurs activités traditionnelles en offrant un revenu garanti, des prestations et une série de mesures incitatives (Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, 2019). Les activités admissibles dans le cadre de ce programme sont à la fois diversifiées et permettent aux clients de pratiquer des activités économiques dans le respect de leurs valeurs et de leurs coutumes. Les activités ne se limitent pas à la chasse, au piégeage, à la cueillette et à la pêche. Elles comprennent également l'artisanat et les activités associées à la gestion de la faune.

Le Programme d'aide au revenu, à la suite de la réforme, devra s'intégrer aux cultures et aux pratiques d'activités traditionnelles qui étaient au cœur des activités sociales et économiques des Premières Nations avant l'imposition des politiques gouvernementales. Le programme devra non seulement être plus souple, mais également mieux financé afin de permettre la mise en place de mesures incitatives et d'allocations axées sur les activités sociales et économiques des Premières Nations.

LES RECOMMANDATIONS

1. GOUVERNANCE ET AUTODÉTERMINATION : LES FONDEMENTS POUR UNE RÉFORME EFFICACE DU PROGRAMME D'AIDE AU REVENU

Nous ne pouvons pas fonctionner comme à la province, car les mentalités et les réalités sont différentes
(Rencontre régionale)

Le droit à l'autodétermination est à la base des recommandations et des revendications historiques des Premières Nations en matière d'aide au revenu. Ce droit doit être l'assise sur laquelle s'appuiera la réforme du Programme de l'aide au revenu.

La gouvernance du Programme d'aide au revenu repose actuellement sur les lignes directrices développées par SAC. En somme, le ministère exige que les communautés appliquent les normes en vigueur au Québec telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et dans les règlements administratifs qui s'y rattachent. Les Premières Nations ont donc l'obligation d'harmoniser leurs exigences d'admissibilité avec celles de la province de Québec, à défaut de quoi elles peuvent être sujettes à des sanctions pour non-respect des règles de conformité. Ainsi, l'écart entre les besoins et les préoccupations des Premières Nations et les politiques mises de l'avant en matière d'aide au revenu demeure important.

Il faut que SAC fasse confiance aux communautés. Il doit nous laisser administrer le programme. Nous connaissons nos enjeux et notre population. Nous sommes les mieux placés pour prendre des décisions. Nous n'avons pas toujours besoin d'être surveillés.
(Rencontre régionale)

Les personnes qui ont participé aux consultations ont indiqué que le Programme d'aide au revenu, une fois la réforme adoptée, devait permettre aux Premières Nations de développer et d'appliquer leur propre réglementation, de déterminer les critères d'admissibilité et de fixer les taux de prestation. Elles ont également indiqué que les mesures pour favoriser l'insertion sociale et l'insertion professionnelle (IS-IP) prévues dans le programme actuel n'étaient pas adaptées aux réalités et aux cultures de leurs nations, de leurs communautés. Pour ce qui est du financement, les conditions actuelles n'offrent pas la latitude et la souplesse attendue en matière de gestion des budgets. En somme, c'est le gouvernement du Canada qui dicte les règles et non les Premières Nations.

Pour bien comprendre les enjeux associés à la gouvernance du programme, il faut se rappeler une partie de l'historique énoncé dans la mise en contexte de ce rapport, lequel a mené à l'élaboration d'une politique-cadre pour les Premières Nations au Québec.

« La Politique-cadre sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec rejoint aussi les attentes des Premières Nations, à savoir l'établissement d'un cadre de sécurité du revenu sous la responsabilité des communautés des Premières Nations et leur implication directe dans l'élaboration de ce programme répondant à leurs contextes culturels et socioéconomiques » (CSSSPNQL, Politique-cadre sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec, mai 2005).

Conformément aux termes de l'entente de principe, la Politique-cadre sur la sécurité du revenu a été développée de manière à ce que les Premières Nations puissent mettre en œuvre leur propre cadre réglementaire, leur permettant ainsi de se substituer à la réglementation provinciale. En ce sens, la politique devait assurer la prise en charge du programme par les Premières Nations. Voici un résumé des objectifs de la politique-cadre :

- Établir un programme de la sécurité du revenu sous la responsabilité des communautés des Premières Nations au Québec;
- Lutter contre la dépendance à l'égard de la sécurité du revenu et le sous-emploi dans les communautés;
- Permettre aux communautés de transformer les mesures conventionnelles de financement des activités en des mesures actives et efficaces adaptées aux particularités des Premières Nations;
- Permettre aux familles avec enfants d'atteindre un niveau décent de revenus;
- Établir un mécanisme de financement du programme permettant d'atteindre les objectifs de la politique-cadre;
- Permettre que la politique-cadre serve d'alternative réglementaire au cadre québécois de la sécurité du revenu (CSSSPNQL, Politique-cadre sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec, mai 2005).

En dépit de l'entente de principe entre l'APNQL et le MAINC (maintenant SAC), les Premières Nations n'ont jamais été en mesure de mettre en œuvre les objectifs qu'elles s'étaient fixés dans la Politique-cadre sur la sécurité du revenu. En date d'aujourd'hui, SAC oblige toujours les communautés à harmoniser le programme à la réglementation provinciale, si bien que les Premières Nations n'ont jamais été en mesure d'exercer pleinement leur droit à l'autodétermination dans le domaine de la sécurité du revenu. Cette situation a d'ailleurs été l'objet de nombreuses discussions au cours des activités de consultation. Tout au long du processus menant à l'élaboration du présent rapport, les participants ont insisté sur l'importance de redéfinir la gouvernance associée au programme. Les pouvoirs en matière de réglementation et de prestation devront donc être confiés aux Premières Nations.

Ce serait important d'avoir un programme qui nous ressemble, d'avoir une grille qui soit adaptée à nous et non à la grille québécoise, il faut avoir plus de l'attitude pour répondre à nos besoins.
(Rencontre régionale)

Le gouvernement du Canada a promis de rebâtir sa relation avec les Premières Nations. Compte tenu des éléments qui précèdent, le gouvernement doit soutenir l'exercice du droit à l'autodétermination des Premières Nations tout en s'assurant que ces dernières disposent des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour offrir à leurs populations respectives un programme et des services de qualité en matière d'aide au revenu.

RECOMMANDATIONS

1. **Les Premières Nations exercent leur droit à l'autodétermination. Ce dernier leur donne notamment le pouvoir et la légitimité de mettre au point et de gérer leur propre Programme d'aide au revenu. Il doit aussi leur permettre d'élaborer un programme et des règlements qui tiennent compte de leurs réalités, de leurs besoins et de leur culture. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral respecte ce droit, soit en :**
 - a) **respectant l'aspect légal et le statut d'autorité de la Politique-cadre de la sécurité du revenu, ce qui est fondamental pour leur permettre d'établir leur propre réglementation. Cette reconnaissance légale est nécessaire pour leur permettre de se substituer à la réglementation provinciale;**
 - b) **élaborant conjointement avec les Premières Nations un projet de loi fédérale qui reconnaîtra leur droit d'élaborer et de gérer leur propre Programme d'aide au revenu, avec des règlements qui leur sont propres et qui tiendront compte de leurs réalités et de leurs propres besoins.**
2. **Les Premières Nations demandent à définir, avec la collaboration du gouvernement fédéral, les processus et les mécanismes de reddition de comptes ainsi que les règles relatives à l'évaluation de la saine gestion des fonds.**

2. ACCOMPAGNEMENT

2.1 Infrastructures et outils

Les agents et conseillers de l'aide au revenu doivent composer avec une clientèle parfois difficile ou potentiellement agressive et vivant des problématiques multiples. Dans le cadre de leur travail, ils sont appelés à recueillir des informations personnelles et confidentielles nécessaires pour déterminer l'admissibilité de ces clients à l'aide au revenu, en plus d'effectuer un accompagnement individualisé pour les aider dans leur plan et leur parcours de vie. Les rencontres avec les clients sont donc nombreuses et touchent souvent des thématiques sensibles et privées. Le bureau des agents et conseillers devient donc un lieu particulièrement important; un espace de rencontres, de partage et de lien de confiance avec les clients. Si cet environnement de travail n'est pas adéquat, il devient difficile pour ces intervenants d'effectuer un travail optimal : impossible d'assurer la confidentialité des échanges, interruptions fréquentes, environnements non sécuritaires, etc.

Or, les participants aux consultations ont mentionné vivre des enjeux importants en raison d'un manque d'infrastructures ou d'infrastructures inadéquates, car elles ne permettent pas d'assurer la confidentialité des échanges avec les clients. Considérant que les agents ont à composer avec une clientèle en situation difficile et potentiellement agressive, et en vertu du fait qu'ils doivent rencontrer les clients pour leur demander des renseignements personnels et privés, ils se doivent de pouvoir compter sur un environnement assurant leur sécurité et la confidentialité de leurs renseignements personnels. Cependant, ils ont

Des clients en pleine psychose toxiques viennent chercher leur chèque. Certains sont extrêmement violents.

(Conseillers d'aide au revenu dans une communauté)

cerné des lacunes en matière d'infrastructure qui ne permettent pas de garantir la sécurité des équipes. Pour pallier ce manque, les agents aimeraient, par exemple,

Des mesures de sécurité doivent être mises en place (bouton panique, porte barrée, etc.), mais aucun financement n'est disponible en ce sens.
(Rencontre régionale)

avoir accès à des boutons de signalement en cas d'urgence, avoir assez d'espace pour aménager leur bureau de façon sécuritaire en cas de crise d'un client, et avoir un meilleur accès à des fenêtres ou encore à des sorties de secours.

Concernant les ressources matérielles et les outils pour accompagner leurs clients, les participants ont exprimé le besoin d'être mieux équipés. Ils aimeraient, par exemple, mettre à la disposition des clients un ordinateur, une bonne connexion Internet et une imprimante pour les aider dans leurs recherches d'emploi, imprimer leur CV ou encore trouver différentes ressources accessibles dans la région. De façon générale, les agents et conseillers bénéficieraient d'un financement dédié pour ce type de matériel spécifique à l'accompagnement en insertion sociale et intégration professionnelle.

De façon plus large, les participants aux consultations ont déploré le manque d'hébergement pour les professionnels engagés à l'extérieur de la communauté et qui se déplacent pour venir y travailler. Le besoin de tels professionnels est pourtant criant (psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, etc.) pour un grand nombre de communautés, notamment les clients de l'aide au revenu vivant des enjeux multiples.

RECOMMANDATION

3. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral investisse davantage et de manière immédiate dans la construction et l'entretien d'infrastructures par la création d'un fonds d'immobilisations associé au Programme d'aide au revenu et en affectant les ressources nécessaires pour :

- a) construire, réparer et préserver les infrastructures attitrées au programme;
- b) pallier les besoins en termes d'espace et d'équipement pour mieux accompagner la clientèle;
- c) ajouter des espaces de bureau et construire des logements pour accueillir et loger les professionnels venant de l'extérieur travaillant auprès de la clientèle;
- d) aménager les espaces de travail et les locaux de façon à assurer la confidentialité et la protection des renseignements confidentiels des clients;
- e) aménager des locaux qui permettront d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des employés et des équipes;
- f) acheter et mettre à jour des dispositifs pour assurer la sécurité des employés et des équipes.

2.2 Formation et soutien

Les agents et conseillers du programme travaillent avec cœur, persévérance et dynamisme pour bien servir la clientèle. Ils sont unanimes quant à leur désir d'accompagner et de diriger leurs clients vers les bonnes ressources et l'aide dont ces derniers ont besoin. Cependant, afin de répondre à des besoins qui sont souvent complexes, les participants aux consultations ont souligné l'importance d'avoir accès à du soutien, à de la formation et à des outils. Les participants ont, dans la grande majorité, reconnu que les formations et l'accompagnement dont ils bénéficient de façon générale sont extrêmement bénéfiques, mais vu l'ampleur de leur tâche ainsi que la lourdeur et la complexité des problématiques auxquelles ils doivent faire face quotidiennement, notamment dans l'accompagnement de clients au passé et aux défis multiples, ils auraient besoin d'être encore davantage formés et outillés.

Nous aimerions (les agents) avoir plus de formation pour mieux soutenir [la] clientèle, préparer des plans d'action, des plans de suivi, des plans d'intégration, mettre sur pied des projets, etc.

(Rencontre régionale)

Il faudrait former les agents à savoir comment réagir avec les clients difficiles (ex. : problèmes de santé mentale, crise suicidaire, violence).

(Rencontre régionale)

L'un des besoins les plus importants est celui de l'accès à du soutien psychosocial. Dans le cadre de leur travail, les agents et conseillers sont continuellement confrontés à une panoplie de situations lourdes et difficiles et n'ont que peu (ou pas) d'accès au soutien nécessaire pour y faire face. Par exemple, certains ont rapporté avoir été victimes de harcèlement psychologique par les clients, allant parfois jusqu'à de l'intimidation et des menaces. Ils se sentent ainsi démunis et à bout de souffle, et vivent de l'insécurité ou de la peur. Les agents reconnaissent que pour réaliser un accompagnement efficace de leur clientèle, il est important qu'eux-mêmes se sentent bien et en confiance, et qu'ils arrivent à prendre soin d'eux. Ainsi, l'accès à des ressources pour les aider et les accompagner, en tant qu'intervenants, leur permettrait d'améliorer et d'optimiser leur propre accompagnement auprès de la clientèle de l'aide au revenu.

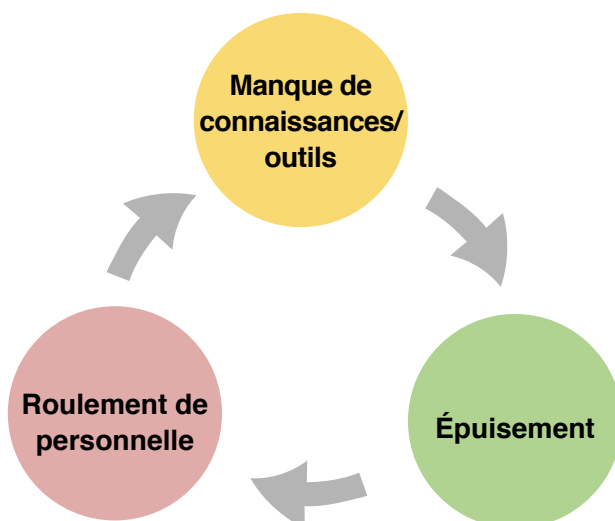
Le nombre de dossiers que chaque bureau doit traiter est trop élevé. (...) une des personnes assises à cette table a 200 dossiers, une autre en a 100. (...)

(Rencontre régionale)

Les participants ont également expliqué que la charge de travail, pour une majorité d'agents et de conseillers, est beaucoup trop importante. Cela rend difficile la possibilité d'opérer des suivis et du soutien plus personnalisés pour leurs clients, ce qui s'avère pourtant nécessaire. Ils ont notamment nommé le manque de ressources humaines travaillant à l'aide au revenu comme un facteur amplifiant cette problématique. L'importante charge de travail entraîne, du même coup, un manque de temps pour le développement des compétences.

Les participants aux consultations ont également dénoncé les lourdeurs administratives qui limitent encore une fois le temps et leur capacité à se rendre disponibles pour les clients. Ils ont parlé notamment des exigences trop élevées en termes de reddition de comptes, du classement des dossiers et des demandes de formulaires (trop nombreuses). Ils ont à cœur leurs clients et ont ainsi le souci de remettre le client, l'humain au cœur de leur travail plutôt que de se perdre dans une vague de paperasse, de documents et de bureaucratie.

Tout cela, couplé aux enjeux liés à l'infrastructure inadéquate nommée plus haut, a pour effet d'épuiser les ressources humaines et de créer un roulement de personnel très important dans les équipes. L'incidence de ce haut taux de roulement fait non seulement en sorte qu'il est difficile d'assurer la continuité des services pour les clients, mais affecte également la motivation et le mieux-être du personnel. Les propos recueillis montrent qu'il est urgent d'offrir aux communautés, aux organisations, aux équipes et aux agents tout le soutien nécessaire à l'exercice efficient de leurs fonctions.



On s'enfarge dans la paperasse et on s'éloigne de l'humain. Trop bureaucratique, on oublie le concept humain... Ça prend des encouragements, ce sont des gens très vulnérables...

(Rencontre régionale)

RECOMMANDATIONS

4. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral tienne compte des enjeux liés au recrutement et au maintien en poste du personnel et qu'il s'engage à soutenir financièrement le développement des compétences pour permettre :
 - e) d'embaucher des agents supplémentaires pour réduire le ratio du nombre de dossiers par agent et ainsi favoriser un accompagnement soutenu des clients;
 - f) de soutenir financièrement la formation des agents et des gestionnaires afin qu'ils soient en mesure de développer les connaissances et les qualifications requises par leur poste;
 - g) de financer la création des outils nécessaires pour appuyer le travail des agents.

3. COLLABORATION ET CONTINUUM DE SERVICES

En matière de pratiques collaboratives au sein des communautés, la concertation entre les acteurs locaux est également souvent un gage de pérennité pour un projet émergeant dans une communauté, puisqu'il ne repose pas sur un acteur unique (le coordonnateur). Lorsque le projet s'implante dans différents secteurs, cela accroît sa visibilité auprès de la population locale. La concertation des acteurs locaux sur un même projet permet de diminuer les répercussions que pourrait avoir sur ce projet le départ d'un acteur local.

Exemple de réussite : une communauté a une entente avec un psychologue qui peut diriger les clients vers d'autres services.

(Rencontre régionale)

La collaboration est l'un des éléments qui a été nommé le plus souvent lors des consultations, et ce, par la presque majorité des acteurs impliqués, qui la voient comme l'un des meilleurs gages de succès. Ce partenariat doit concerner les autres secteurs de la communauté, les organisations et les entreprises de la région.

La concertation est l'occasion pour les agents de créer une dynamique de coopération et de s'approprier une vision et des méthodes de travail communes. Ils souhaitent développer ou améliorer les structures de guichet unique, pouvoir embaucher des ressources qualifiées à de nouveaux types de postes et améliorer la condition de leurs locaux.

La collaboration est d'autant plus importante que l'isolement géographique de certaines communautés et le manque de ressources dont elles disposent les amènent à devoir faire preuve de créativité en matière de développement partenarial. En matière de pratiques collaboratives, les communautés reconnaissent la nécessité de mettre davantage en commun leurs compétences. Elles souhaitent pouvoir mettre en place des collaborations et échanges de pratiques.

Plusieurs agents souhaitent ainsi être en mesure de tirer profit des stratégies, outils ou approches développés dans les autres communautés impliquées. Certaines communautés voisines ou d'une même nation se sont déjà entraînées de manière informelle.

De nombreuses raisons ont été énoncées comme représentant des freins à une telle collaboration intersectorielle qui complique par le fait même le développement d'un continuum de services. Les personnes consultées ont nommé à plusieurs reprises la logique des bailleurs de fonds dont le financement est pensé et distribué par programmes ainsi que le manque de complémentarité entre ces divers programmes, des défis qui se répercutent au sein des communautés. Ils ont également nommé les règles liées à la confidentialité et à la protection des renseignements confidentiels comme des obstacles importants au partage d'information entre

Les contacts avec les autres secteurs (logement, emploi...) ne sont pas assez fréquents, ni efficaces. Il est pourtant essentiel de travailler ensemble pour assurer le continuum de services et veiller au mieux-être des clients, de la population en général. Il faut que les programmes, les actions et les mesures soient conséquents.

(Rencontre régionale)

Beaucoup de services et de soutien sont nécessaires pour aider les gens à sortir de la sécurité du revenu.

(Cercle de discussion)

(...) il faut mettre le client au centre et les professionnels autour, et non le contraire.

(Cercle de discussion)

les agents ou entre les différents professionnels. Selon les participants, il est nécessaire de continuer à améliorer les pratiques collaboratives, non seulement au niveau local, mais aussi au sein des organisations régionales et des gouvernements.

Enfin, le roulement du personnel dans les communautés, le manque de ressources humaines et l'essoufflement et l'épuisement de ces ressources sont aussi des obstacles à la mise en œuvre d'un continuum de services. Le personnel changeant amplifie la méconnaissance des services offerts par les autres secteurs et tout cela a pour effet de créer certains dédoublements, ce qui ne facilite pas l'optimisation des ressources.

La qualité des pratiques collaboratives entre les différents acteurs apparaît donc comme un gage de succès. Elles sont perçues comme incontournables compte tenu des enjeux socioéconomiques actuels.

RECOMMANDATIONS

5. **Les Premières Nations demandent de prévoir, dans les ententes de financement, des ressources financières qui leur permettront de consolider ou de développer leurs collaborations et leurs partenariats avec les acteurs locaux et régionaux. Par exemple :**
 - f) **l'embauche d'agents de liaison pour favoriser la collaboration intersectorielle et assurer un continuum de services pour les clients;**
 - g) **l'élaboration d'ententes de collaboration intersectorielle associées à des protocoles pour le partage d'information;**
 - h) **la mise en place de guichets uniques;**
 - i) **la mise en œuvre de tables de concertation.**
6. **Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral soutienne financièrement les activités de collaboration entre les partenaires des Premières Nations et qu'il mette en place un mécanisme de concertation pour les ministères impliqués dans la prestation de services et la gestion de programmes.**

4. INSERTION SOCIALE ET INTÉGRATION PROFESSIONNELLE (IS-IP)

4.1 Obstacles et défis

Les participants aux consultations ont partagé leur préoccupation face aux hauts taux de dépendance à la sécurité du revenu et une importante partie des consultations a porté sur la question de l'insertion sociale et de l'intégration professionnelle. Cette question est particulièrement pertinente alors que les déterminants sociaux montrent dans quelles mesures la qualité de vie des membres des Premières Nations est préoccupante.

Les participants ont dénoncé le fait que les mesures prévues dans les programmes ne sont pas adaptées à leurs réalités et à leurs besoins, ce qui les freine dans leur travail pour la réinsertion sociale et la réintégration professionnelle de leurs clients. Les différents enjeux liés à cette question sont déclinés et précisés dans les prochains paragraphes à la lumière de ce que les participants à la consultation ont affirmé. Il est important de rappeler qu'en 2007, le gouvernement, SAC (anciennement Affaires indiennes et du Nord Canada [AINC]) avait lui-même entrepris une évaluation de l'aide au revenu et que l'une de ses principales recommandations était que le Ministère devait adopter une « approche comportant des mesures actives (MA) » pour veiller à ce que le programme réponde aux besoins des bénéficiaires et tienne compte des changements apportés à la [sécurité du revenu] par les provinces et territoires » (CSSSPNQL, Initiatives d'insertion sociale et d'intégration professionnelle adaptées aux Premières Nations : un levier pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales, 2017).

L'un des plus grands défis des agents et conseillers découle du fait qu'une part importante des clients du PARSAC est considérée comme très éloignée du marché du travail et nécessite un accompagnement spécifique en matière de préemployabilité. À cet effet, les agents et conseillers ont rappelé les défis d'ordre psychosocial vécus par les clients du PARSAC, justifiant encore davantage le besoin d'un accompagnement personnalisé pour un grand nombre de clients. Parmi les plus récurrents sont : les problèmes de dépendance, les défis liés à la santé mentale, les difficultés d'apprentissage, le manque de confiance et d'estime de soi, les handicaps physiques, l'isolement et l'exclusion sociale, les traumatismes, une réticence à aller chercher de l'aide, un important décrochage scolaire ou la présence d'un dossier judiciaire.

Il y a quelques mois, il y avait 10 individus (clients) en itinérance. Chaque fois que je les rencontrais, ils avaient une adresse différente...
(Rencontre régionale)

Les défis du décrochage scolaire et les faibles taux de réussite scolaire ont également été déterminés comme certains des plus importants obstacles vécus par les clients du PARSAC et représentent ainsi de grandes barrières à la réinsertion sociale et à l'intégration professionnelle. En effet,

l'enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec de 2015 démontre que plus du tiers (37 %) des adultes n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Les agents et conseillers sont extrêmement préoccupés par cette situation. Ces derniers ont cerné plusieurs éléments qui contribuent à ce phénomène, dont le nombre limité de centres d'éducation aux adultes ainsi que de centres et de programmes de formation professionnelle dans les communautés. En effet, il demeure ainsi difficile pour plusieurs jeunes de poursuivre des études sans s'exiler de leur communauté. Il est également important de souligner le sous-financement chronique des écoles dans les communautés et qui fait en sorte que la qualité de l'enseignement n'est pas équivalente à celle reçue dans les autres écoles du Québec, notamment à cause de ce sous-financement, du roulement de personnel et des programmes non adaptés à la culture et au mode de vie de plusieurs nations (CSSSPNQL, Initiatives d'insertion sociale et d'intégration professionnelle adaptées aux Premières Nations : un levier pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales, 2017). Cette situation, conjuguée à un manque d'emplois accessibles dans les communautés ainsi qu'à des occasions restreintes en matière de développement économique, est d'autant plus préoccupante pour les agents.

SONDAGE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

44 % des répondants ont affirmé avoir déjà reçu de l'aide dans le cadre du PARSAC.

50 % des répondants ont affirmé avoir déjà reçu de l'aide pour retourner aux études.

63 % des répondants ont dit ne pas avoir eu d'aide pour suivre une formation professionnelle.

On observe plus de problèmes de santé mentale chez les jeunes : schizo, anxiété. Il y a un gars qui est arrivé l'autre jour chez nous, il entendait des voix.
(Rencontre régionale)

Il y a une peur de perdre ta langue, de te faire assimiler si tu quittes ta communauté.

(Rencontre régionale)

Il est aussi difficile de décrocher un emploi quand on ne peut pas parler convenablement la langue requise pour l'emploi.

(Rencontre régionale)

Quand les clients vont à l'école ou décrochent un emploi, ils subissent du racisme, et finissent par se décourager.

(Rencontre régionale)

... les clients ont souvent besoin de plus que ce que nous pouvons leur offrir, ils ont besoin d'accompagnement, d'encadrement, d'encouragement.

(Rencontre régionale)

« Très souvent, les jeunes doivent s'exiler pour poursuivre des études avancées. De plus, le douloureux épisode des pensionnats autochtones a très certainement contribué à la désaffectation pour la scolarisation. Par ailleurs, les écoles des communautés autochtones sont sous-financées. (...) Par ailleurs, les exigences pour accéder à certains emplois, notamment celle d'un secondaire V ou d'un diplôme d'études professionnelles pour occuper des postes reliés à des projets dans le Grand Nord, posent problème. Ces projets sont pourtant réalisés en milieu autochtone et ils devraient donc profiter en premier lieu aux populations locales. »

« C'est dans les communautés autochtones que les personnes ont le plus de difficulté à s'intégrer au marché du travail, là où le manque de leviers de développement économique est souvent reconnu comme étant un frein à la création d'emplois. »

(Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2015)

Les participants aux consultations mentionnent également la réticence des clients à sortir de leur communauté afin de suivre un cours ou une formation ou d'occuper un emploi, ce qui intensifie la gravité de la situation et restreint d'autant plus leurs options pour se sortir de l'aide au revenu. De plus, les membres des communautés vivant en région éloignée sont peu à l'aise d'occuper des postes en ville, puisque le milieu ne leur ressemble pas. Compte tenu de la pénurie d'emplois et de formations dans les communautés, les conseillers font face à un enjeu de taille : promouvoir et valoriser une culture de l'emploi et de la formation dans un contexte où ceux-ci sont difficilement accessibles.

À ce contexte s'ajoute la barrière linguistique, surtout pour les communautés anglophones qui ont de la difficulté à trouver du travail dans les régions où le français prédomine. Il est également important de rappeler que pour plusieurs communautés, la première langue n'est ni l'anglais ni le français. Il est difficile, dans ces conditions, pour un individu de suivre et de réussir une formation ou d'obtenir un diplôme et de décrocher un emploi. À cet effet, beaucoup ont relevé le fait que les emplois où il est possible de parler sa langue maternelle sont quasi-inexistants.

Enfin, la plupart des participants ont mentionné l'enjeu lié au racisme et à la discrimination dont les membres des communautés Premières Nations sont victimes. En effet, le racisme, les préjugés et la discrimination systémique qui se font encore sentir à l'égard des Premières Nations sont autant d'obstacles qui demeurent à combattre. Ils découlent bien souvent d'une méconnaissance des valeurs et des cultures autochtones, tant de la part des employeurs que de la population québécoise en général. La persistance de plusieurs préjugés et stéréotypes véhiculés à l'endroit des Premières Nations se traduit, entre autres, par de la discrimination dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Les opinions préconçues et autres gestes à connotation raciste qui meublent le quotidien de plusieurs citoyens issus des Premières Nations, peu importe leur lieu de résidence, ne font que renforcer leur isolement et leur marginalisation sur le plan socioéconomique.

En ce qui concerne les mesures incitatives à l'emploi et la formation, les participants soulignent que certaines mesures ont donné des résultats probants, par exemple certaines incluses dans le programme Prestation améliorée de services – Fonds pour l'emploi des Premières Nations (2013-2017) (PAS-FEPN)⁹ et maintenant prévues dans le programme support pré-emploi (SPE). Les agents et conseillers ont notamment parlé de l'embauche d'un ou d'une gestionnaire de cas comme d'un élément pouvant être facilitateur, aidant et à succès. Les mesures incitatives (bonifications du chèque) permises dans ces programmes représentent également des avenues prometteuses et consistent en des leviers pertinents pour les agents et conseillers en termes d'IS-IP. Plusieurs des participants aux consultations ont toutefois affirmé qu'ils auraient souhaité avoir davantage d'incitatifs à offrir à leurs clients.

Bien que les communautés reconnaissent que certaines mesures ont été bénéfiques, elles affirment également que les mesures incitatives prévues par le PARSAC sont insuffisantes et inadéquates. Dans un premier temps, les participants se sont entendus pour reconnaître que les critères dont il faut tenir compte dans les programmes sont trop nombreux et restrictifs, ce qui empêche un bon nombre de clients qui en auraient besoin d'avoir accès à de telles mesures. Elles déplorent également que le financement n'ait pu être pérennisé et qu'il ne soit pas accessible à l'ensemble des communautés. La remise en action des clients est souvent un chemin long et ardu et les communautés ont réaffirmé qu'il est essentiel de veiller à soutenir la continuité des initiatives mises en place afin d'en tirer profit. Ainsi, les participants au processus de consultation voudraient avoir la flexibilité et les moyens financiers pour proposer des mesures IS-IP avec des incitatifs avantageux afin de favoriser la mise en action des clients.

De plus, ces mesures doivent permettre aux clients de réaliser un véritable renforcement de leurs capacités et de leurs compétences, et ce, à leur rythme. L'importance a été notée par la grande majorité des participants de pouvoir faire progresser leurs clients en y allant par des « petits pas » en évitant d'imposer des attentes non réalistes qui représentent des risques d'échecs supplémentaires dans le bagage expérientiel de personnes dont l'estime de soi est parfois fragile. Or, cela permet également de valoriser les clients après chaque petit ou grand succès, rehaussant du même coup leur confiance en eux, aspect primordial dans le développement des capacités. Cela rappelle l'importance que les programmes et mesures donnent la latitude et le temps nécessaires aux clients pour cheminer à leur rythme et éviter des allers-retours trop nombreux au PARSAC.

De plus, le respect et la prise en compte de la dimension culturelle sont demandés par l'ensemble des communautés. Certaines ont, par exemple, précisément demandé la mise en place d'activités culturelles et traditionnelles afin

de soutenir la mobilisation, le développement de l'estime de soi et le renforcement identitaire des clients éloignés du marché du travail, lesquels représentent une proportion importante des clients. Lorsqu'il est question de lutte contre la pauvreté et d'autonomisation, la culture devrait donc être le point de départ dans la création des programmes et des mesures visant à promouvoir la qualité de vie des Premières Nations.

C'est important d'aider nos jeunes à retrouver leur identité.

(Rencontre régionale)

Il y a trop de critères dans les programmes qui compliquent l'accès aux mesures incitatives pour une clientèle qui en aurait besoin.

(Rencontre régionale)

On n'exploite pas suffisamment le côté culturel : aller dans le bois ou à la pêche, faire de l'artisanat, etc.

(Rencontre régionale)

Les mesures pour favoriser l'intégration à l'emploi ne sont pas assez flexibles.

(Rencontre régionale)

⁹ Ces initiatives visaient à créer un continuum de services pour aider les jeunes des Premières Nations âgés de 18 à 24 ans et bénéficiaires de l'aide sociale à améliorer leur capacité à obtenir de l'emploi par le biais d'une formation préalable à l'emploi, d'une mise à niveau de l'éducation et de l'acquisition de nouvelles compétences (CSSSPNQL, Initiatives d'insertion sociale et d'intégration professionnelle adaptées aux Premières Nations : un levier pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales, 2017)

***Se rendre au village
le plus près coûte
20 \$. (...)***

(Cercle de discussion)

***Certains de mes
étudiants voulaient suivre
un cours, mais ils avaient
un problème de transport :
le transport public pour
se rendre à Montréal leur
coûtait 350 \$ ou 360 \$
par mois!***

(Cercle de discussion)

***24 % des répondants ont
affirmé que le PARSAC
leur permet de combler
totalement leur besoin
en matière de transport.***

(Sondage auprès
de la clientèle)

***N'ayant pas de véhicule,
je n'ai aucun moyen de
transport pour me déplacer
tous les jours et, vu que
je parle seulement l'anglais,
mes options sont limitées.***

(Sondage en ligne)

En somme, les communautés et organisations déplorent ne pas avoir été consultées en amont et en aval des projets visant la création des mesures et programmes d'IS-IP. Elles constatent ne pas avoir eu l'occasion de participer aux réflexions et aux démarches de conception préalables, au cours desquelles elles auraient pu exprimer les enjeux de leurs réalités ainsi que leurs besoins et attentes quant à ces initiatives. *A posteriori*, les membres de ces communautés constatent que ces initiatives ont été mal adaptées à leur contexte à plusieurs égards et qu'elles sont donc moins efficaces.

Transport :

Un autre obstacle important est celui du transport. De nombreuses communautés sont éloignées des grands centres urbains et n'ont pas de ressources en matière de transport collectif. L'accès à de la formation, à de l'emploi ou à différentes ressources, notamment en termes d'accompagnement psychosocial, est compromis par le fait qu'une part importante des clients du PARSAC ne détient pas de permis de conduire ou n'a pas accès à un moyen de transport. Sans compter que les obstacles pour l'obtention d'un permis de conduire sont nombreux pour les personnes à faible revenu.

Le problème de transport n'est pas unique aux régions éloignées si l'on se fie aux résultats du sondage visant la clientèle. En effet, 76 % des répondants au sondage en ligne ont affirmé que le PARSAC ne leur permet pas de combler totalement leurs besoins en matière de transport. Certaines communautés sont ainsi géographiquement très éloignées du marché du travail, tandis que d'autres ne disposent pas d'accès routier. Cette thématique est revenue régulièrement dans les échanges avec les communautés.

***Quand j'y pense, le numéro
un des problèmes, c'est le transport.
Quand l'employeur [en ville] veut
le garder, il [le client] va avoir un
problème de transport. On n'a pas
beaucoup d'entreprises [dans la
communauté]. Je voulais faire plus
d'intégration au travail en faisant ça.
Cela permet au client de voir d'autres
personnes, de connaître d'autres
postes qu'il aimerait faire.***

(Rencontre régionale)

RECOMMANDATIONS

7. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'être partie prenante dans la conception et la mise en œuvre des mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle afin que ces dernières soient cohérentes avec leurs réalités et leur culture. Cela implique :
 - h) le respect de leur vision holistique;
 - i) la prise en compte de leur histoire et de leur culture.
8. Les Premières Nations demandent que les mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle permettent de promouvoir davantage l'approche incitative en valorisant non seulement le travail, mais également l'inclusion et la participation sociales.
9. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral, en concertation avec les Premières Nations et les instances provinciales, règle les problèmes liés aux conflits de compétence de manière à faciliter la transition pour les clients entre le Programme d'aide au revenu des Premières Nations et le programme provincial.
10. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'éliminer la limite de temps prescrite dans le cadre des mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle afin de prolonger l'aide aux personnes qui sont éloignées du marché du travail.
11. Afin d'assurer un accès à la justice, les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que l'accès à un avocat soit possible pour tous ceux qui le désirent, notamment par les moyens suivants :
 - a) Affecter des ressources supplémentaires aux communautés éloignées et isolées, où l'accès à un avocat est limité, afin de couvrir les frais de transport et d'hébergement d'un avocat en provenance de l'extérieur;
 - b) Augmenter, en concertation avec le Barreau du Québec et le ministère de la Justice, l'accès à des avocats de l'aide juridique.
12. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral de mettre en place un programme de financement permettant de prendre en charge les frais liés au processus de demande de pardon pour les clients inscrits à une mesure d'insertion sociale et d'intégration professionnelle afin d'encourager la réhabilitation et la réinsertion sociale.

4.2 Prévention

L'un des souhaits les plus forts des participants aux consultations est celui de lutter plus efficacement contre les taux élevés de dépendance à l'aide au revenu dans leur communauté. Ils sont particulièrement préoccupés de voir s'installer une certaine mentalité où, expliquent-ils, « vivre sur l'aide au revenu semble devenir un mode de vie "normal" ». Les agents et conseillers affirment être dépassés de voir certains jeunes arriver dans leur bureau dès l'âge de 18 ans, venus chercher leur premier chèque, ou encore les parents de ces jeunes s'informer sur les procédures à suivre pour que leur enfant reçoive leur chèque le plus rapidement possible. Ils ressentent une profonde inquiétude devant cette mentalité, ou « *mindset* », comme la plupart la nomment, où l'aide au revenu devient une sorte de zone de confort, un mode de vie. Ils déplorent le fait que pour d'autres, le PARSAC est perçu comme un droit acquis du gouvernement.

Pour expliquer cette mentalité, rappelons que la notion d'aide de dernier recours pour les Premières Nations est étroitement liée à la compensation pour une perte d'identité vis-à-vis le territoire et la culture, comme cela est abordé dans un mémoire présenté à la Commission parlementaire sur les

Ils sont sur l'aide sociale depuis si longtemps, qu'ils ont peur en quelque sorte de vivre sans cette aide de dernier recours.
(Rencontre régionale)

L'aide au revenu est devenue normale.
(Rencontre régionale)

Par des petits pas! Il est important d'organiser des activités pour soutenir et encourager la mise en action des clients. Il est important de les encourager à se mettre en action et pour cela, il faut créer des occasions. C'est un travail de longue haleine que de changer les « mindsets » et nous manquons de ressources pour le faire.

(Rencontre régionale)

Nous remarquons une « dépendance » générationnelle, comme si c'était un mode de vie normal.

(Rencontre régionale)

Il faut cerner les raisons du décrochage scolaire précoce et agir ensuite sur ces causes en concertation...

(Rencontre régionale)

Pour faire de la prévention avant qu'ils arrivent au bureau de la sécurité du revenu, l'implication de tous les acteurs de la communauté est essentielle!

(Rencontre régionale)

affaires sociales intitulé « Problèmes d'harmonisation des nouvelles orientations amenées par le livre vert sur la réforme de la sécurité du revenu dans les communautés des Premières Nations » (CSSSPNQL, Centre de services partagés Québec, 1997). On y explique que le processus de sédentarisation a fragilisé les nations autochtones, aux prises avec des problèmes d'adaptation à la sédentarisation menant à de graves difficultés de survie et à une misère sociale. Une série d'événements liés à la dépossession des terres et la « mise en marge » de leurs modes de vie traditionnels conduisent éventuellement les communautés vers la dépendance et la pauvreté. La notion d'aide sociale reflète, encore aujourd'hui, une attente de réparation afin de compenser les torts et les dommages culturels, économiques, sociaux et psychologiques qui leur ont été causés.

Les stratégies de prévention pour lutter contre la dépendance à l'aide au revenu doivent donc tenir compte de ce contexte historique et il est fondamental de donner aux Premières Nations les moyens dont ils ont véritablement besoin pour reconstruire un programme d'aide de dernier recours en parfaite cohérence avec leurs besoins, culture, vision et valeurs.

Les participants aux consultations se sont entendus sur l'importance de la prévention et des activités de sensibilisation pour éviter, autant que possible, l'entrée sur l'aide au revenu. En effet, tous ont presque unanimement reconnu « qu'une fois qu'il (le client) est sur l'aide au revenu, c'est plus facile pour lui d'y rester », d'où l'importance de la prévention. Pour ce faire, les participants ont convenu qu'il faut miser sur des mesures inspirantes pour les jeunes, des mesures et projets qui visent notamment à lutter contre le décrochage scolaire et à sensibiliser aux défis de la vie sur l'aide au revenu. Enfin, et surtout, il faut que les mesures à développer soient culturellement sécurisées, puisque c'est le principal gage de succès. Pour y arriver, les participants reconnaissent l'importance de travailler en concertation avec les autres secteurs de la communauté.

Bonnes pratiques dans les communautés

Dans notre communauté, nous faisons des tournées à l'école secondaire pour expliquer ce qu'est vraiment l'aide sociale pour briser la perception que l'aide sociale permet d'avoir un chèque à vie.

(Rencontre régionale)

Une stratégie de prévention serait de faire connaître la panoplie de métiers qui existent, afin d'éveiller les jeunes pour qu'ils trouvent une profession qui les inspire, qui les passionne et qui vaut les efforts.

(Rencontre régionale)

Nous trouvons important de célébrer la réussite! Cela envoie un message aux autres personnes dans la communauté et celles qui « réussissent » deviennent des modèles, des sources d'inspiration.

(Rencontre régionale)

RECOMMANDATIONS

13. Les Premières Nations demandent que le financement du Programme d'aide au revenu soit bonifié afin de permettre l'établissement de mesures préventives pour les jeunes. Ce financement devrait permettre d'investir, en collaboration avec les différents partenaires, dans des activités de sensibilisation et de prévention. Par exemple :

- n) Camps de leadership pour les jeunes**
- o) Programmes de mentorat**
- p) Atelier-conférence avec des personnes modèles**
- q) Journées carrière et stages en milieu de travail**
- r) Projets d'entrepreneuriat pour les jeunes dans les écoles**
- s) Projets d'implication sociale et communautaire**
- t) Activités de transfert des savoirs et des traditions**

14. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral hausse les niveaux d'investissement dans le domaine de l'action communautaire afin de stimuler la création de ressources dédiées à l'amélioration des conditions de vie dans les communautés les plus durement touchées par la pauvreté.

5. FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AU REVENU

L'exercice du droit à l'autodétermination implique que les Premières Nations disposent de l'autonomie financière nécessaire qui leur permettra de développer un programme d'aide au revenu correspondant non seulement à leurs besoins, mais également à leur vision et à leurs valeurs. À l'instar du programme, les modalités actuelles pour le financement du programme sont vétustes et désuètes. La structure et les modalités de financement devront être revues de fond en comble.

[Le] programme des PN doit être déterminé par les PN et pour les PN
(Rencontre régionale)

Quatre enjeux sont prioritaires en matière de financement :

- Le financement du programme doit être augmenté afin d'assurer le développement de mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle qui correspondent aux besoins, aux valeurs et aux cultures des Premières Nations;
- Le financement du programme doit être augmenté afin de répondre aux besoins de base des clients;
- Le financement doit être global, décloisonné et axé sur la flexibilité;
- Le financement doit reposer sur la gouvernance du programme par les Premières Nations, ce qui implique un mécanisme de planification, de prise de décisions et d'imputabilité qui assure la prise en charge du programme par les communautés et qui ne diminue en rien les obligations fiduciaires de la Couronne.

La structure de financement en matière d'aide au revenu et d'employabilité relève actuellement de deux ministères distincts : de SAC pour le Programme d'aide au revenu et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux autochtones (PFCEA). Ce financement, par silos, a des répercussions négatives pour les communautés et rend complexe le développement d'une offre de services intégrés en matière de préemployabilité et d'employabilité puisque les communautés doivent rendre des comptes à deux ministères. Il va sans dire que ces derniers ont leurs propres mécanismes et exigences en matière de reddition de comptes, ce qui a pour effet d'alourdir la tâche des communautés sur le plan administratif.

[le travail en silo] découle souvent de la logique de programmes imposée par les bailleurs de fonds
(Rencontre régionale)

Des infrastructures ainsi que des possibilités de développement limitées ont fortement contribué à l'insécurité économique et à la marginalisation avec, ultérieurement, des privations parmi les membres de la communauté. De plus, des ressources sociales insuffisantes, telles que des individus qualifiés capables de développer ou de mettre sur pied des programmes, restreignant l'accès au financement des communautés autochtones. Lorsque les communautés vivent dans des situations où les programmes sont fragmentés et ne reçoivent pas suffisamment de financement et dans lesquelles la bureaucratie augmente la responsabilité communautaire sans augmenter simultanément les pouvoirs, des stress et des paralysies peuvent apparaître sur le plan communautaire. (Reading & Wien, 2013)

Le mode de financement par projets en matière de préemployabilité pose également son lot de défis pour les Premières Nations. Trop souvent, elle oblige les communautés à cadrer les besoins de la clientèle à des critères très précis. Faute de ressources pour rédiger et développer de tels projets, certaines communautés n'ont finalement pas accès à ces financements. Dans les autres cas, les communautés doivent investir énormément de temps et d'énergie à des tâches bureaucratiques afin de répondre aux exigences du projet plutôt que d'assurer la prestation de services auprès de la clientèle. Lorsque le financement n'est pas accordé, ces investissements sont faits en vain. Un financement global, plutôt qu'un financement par projets avec possibilités d'ajustements en cas de besoin, réglerait ce problème. Cette souplesse et cette flexibilité doivent être au cœur de la réforme du PARSAC.

Au cours des consultations menées dans le cadre de la réforme, les participants ont souligné à maintes reprises les problèmes associés au financement du PARSAC. Le manque de financement est un obstacle majeur au développement d'une prestation de services de qualité en matière d'aide au revenu et en préemployabilité. Les problèmes liés au financement du programme devront donc être réglés dans le cadre de la réforme. Plus précisément, les Premières Nations devront être impliquées dans le processus décisionnel associé à l'élaboration de la nouvelle formule de financement du programme.

Actuellement, le programme ne permet pas d'ajuster les montants des prestations au coût de la vie dans les communautés isolées et difficiles d'accès.

C'est l'un des enjeux qui devra être réglé dans le cadre de la réforme du PARSAC. La prestation établie dans le cadre du Programme d'aide au revenu est la même pour une famille qui vit dans une communauté située en zone urbaine que pour celle qui vit dans une communauté isolée et difficile d'accès. Or, le coût de la vie grimpe au fur et à mesure qu'on s'éloigne des centres urbains. Cette situation, particulièrement critique dans les communautés isolées et difficile d'accès, a d'ailleurs été soulevée par plusieurs participants et personnes sondées dans le cadre des activités de consultations associées à la réforme du programme.

Dans ma région, les prix de l'épicerie sont excessivement élevés; le marché le plus près vend ses produits plus chers que les autres marchés parce qu'il a le monopole dans la région.

Réponse d'un client
au sondage

Bien que la question du coût de la vie dans les communautés éloignées n'ait pas été l'objet de recherches et d'analyses approfondies pour les Premières Nations au Québec, des rapports produits au cours des dernières années ont démontré que les prix à la consommation étaient plus élevés dans les communautés isolées et difficiles d'accès (Robitaille & Guénard, 2018). L'un de ces rapports a été produit à la suite d'une étude sur le coût de la vie réalisée dans la région de Schefferville où se côtoient deux Premières Nations, les Innus de Matimekush-Lac John et les Naskapis de Kawawachikamach. Le rapport en question a démontré que les prix à la consommation étaient nettement plus élevés dans la région qu'à Sept-Îles. Comparativement, les prix enregistrés à Sept-Îles étaient sensiblement les mêmes que ceux enregistrés à Québec. Comparativement aux prix enregistrés à Sept-Îles, les prix affichés dans la région de Schefferville étaient 64 % plus élevés pour les produits alimentaires, 84 % plus élevés pour les produits de soins personnels et 106 % plus élevés pour les produits d'entretien ménager (Duhaime & Grenier, Coût de la vie dans la région de Schefferville, 2012). Une autre étude, réalisée à Opitciwan en 2013 puis en 2016, a démontré que les prix à la consommation étaient significativement plus élevés dans la communauté que dans les villes de Saint-Félicien et de Roberval, deux centres urbains situés dans un rayon d'environ 250 km de la communauté. L'étude a démontré que les produits alimentaires et les produits de soins personnels étaient 33 % plus élevés à Opitciwan qu'à Saint-Félicien et Roberval en 2016. Pour les produits ménagers, ils étaient 37 % plus élevés dans la communauté que dans les villes en question (Duhaime, Chachai, & Bacon, Projet de recherche-action sur la pauvreté à Opitciwan, Rapport d'activité 2012-2017, 2018).

Le coût de la vie plus élevé dans les communautés isolées et difficiles d'accès peut avoir une incidence sur la capacité des clients à répondre à leurs besoins de base. Lors des activités associées à la consultation, de nombreux clients du programme ont déclaré vivre des épisodes d'insécurité alimentaire. Ils ont indiqué que leur prestation ne leur permettait pas de se nourrir suffisamment et de bien s'alimenter. L'insécurité alimentaire est étroitement associée à la pauvreté des ménages dans les communautés des Premières Nations. Au Québec, l'insécurité alimentaire touche plus d'un adulte sur cinq vivant dans une communauté des Premières Nations.

SONDAGE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

39 % des répondants ont affirmé que le PARSAC leur permet de combler totalement leur besoin en matière de nourriture

52 % des répondants ont affirmé que le PARSAC leur permet de combler totalement leur besoin en matière de logement

25 % des répondants ont affirmé que le PARSAC leur permet de combler totalement leur besoin en matière de vêtements

RECOMMANDATIONS

15. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral que la nouvelle formule de financement du Programme d'aide au revenu soit élaborée conjointement avec elles.
 16. Les Premières Nations demandent que le financement tienne compte :
 - a) des coûts réels des programmes d'aide au revenu et d'employabilité dans les communautés des Premières Nations;
 - b) des réalités démographiques, économiques et du phénomène de migration;
 - c) du coût de la vie dans les régions isolées et éloignées;
 - d) des coûts réels liés à la gestion et à l'administration du programme.
 17. Les Premières Nations demandent que la nouvelle formule de financement ainsi que les règlements administratifs facilitent l'établissement de mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle pour les clients. Le financement devrait permettre de mettre au point des mesures incitatives s'appuyant sur la culture et la pratique d'activités traditionnelles sur le territoire et d'inclure des cours de langue pour remédier à la barrière linguistique.
 18. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral octroie des fonds supplémentaires pour les mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle et que ce financement soit adéquat, prévisible et récurrent.
 19. Les Premières Nations demandent que le financement en préemployabilité et en employabilité soit décloisonné, consolidé et récurrent pour leur permettre d'offrir un meilleur accompagnement et d'assurer un continuum de services pour l'insertion sociale et l'intégration professionnelle. Cela implique que ces mesures soient intégrées et financées dans un seul et même programme, par un seul ministère.
 20. Les Premières Nations demandent que la réglementation soit plus flexible afin de l'adapter à leurs réalités locales.
 21. Les Premières Nations demandent que le Programme d'aide au revenu permette le versement d'une allocation supplémentaire pour couvrir les frais de transport pour les clients vivant dans les communautés éloignées et isolées. Les modalités de cette allocation devront être définies avec les Premières Nations.
 22. Les Premières Nations demandent que le Programme d'aide au revenu permette le versement d'une allocation supplémentaire aux clients vivant dans les communautés éloignées et isolées.
- 6. MESURES COMPLÉMENTAIRES : MISER SUR LA PRÉVENTION ET LE RENFORCEMENT DES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES CLIENTS DE L'AIDE AU REVENU**

Les Premières Nations ont droit à la sécurité sociale (Nations Unies Droits de l'homme, 2019). Cette sécurité est essentielle pour assurer la santé et le bien-être des Premières Nations. Le renforcement des déterminants sociaux de la santé constitue d'ailleurs l'une des mesures nécessaires pour améliorer les conditions de vie des clients de l'aide au revenu. Des investissements significatifs et soutenus particulièrement dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et du développement économique s'avèrent essentiels si on aspire, un jour, à réduire la dépendance des Premières Nations envers le Programme d'aide au revenu.

Les iniquités et inégalités sociales en matière de santé entre les Premières Nations et les Canadiens demeurent importantes.

Les iniquités et inégalités sociales en matière de santé entre les Premières Nations et les Canadiens demeurent importantes. Pour éliminer ces iniquités et inégalités, le gouvernement du Canada doit hausser les investissements destinés aux Premières Nations. Ces investissements devront non seulement être significatifs, mais échelonnés sur plusieurs décennies. Le colonialisme et l'imposition de la *Loi sur les Indiens* de 1876 ont causé de nombreux préjudices envers les Premières Nations. Les séquelles de ce système sont encore bien visibles et les répercussions dans les domaines politiques, sociaux et économiques demeurent majeures (Reading & Wien, 2013).

La pauvreté et l'exclusion sociale qui touchent durement un nombre important des membres des Premières Nations au Québec sont des obstacles à leur éducation et à leur formation. Elles sont source d'anxiété, d'insécurité, d'une mauvaise estime de soi ainsi que d'un sentiment d'inutilité. La pauvreté est étroitement liée à la violence, à la toxicomanie, au suicide, aux problèmes de santé mentale, à la négligence parentale et au manque de soutien social (Reading & Wien, 2013). Les adultes vivant sous le seuil du faible revenu dans les communautés des Premières Nations au Québec sont d'ailleurs moins nombreux à considérer avoir une excellente ou une très bonne santé mentale que ceux qui vivent au-dessus de ce seuil (CSSSPNQL, Enquête régionale sur la santé des premières Nations du Québec , 2018).

Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale. (Nations Unies, 2019)

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada s'est fixé pour objectif de réduire le taux de pauvreté de 2015 de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030 (Emploi et développement social Canada, 2018). Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Canada devra accorder une attention particulière aux Premières Nations puisque ces dernières sont parmi les populations les plus touchées par la pauvreté au Canada. À cet égard, la stratégie contient une série de mesures et de stratégies visant à combler le fossé qui existe entre les Premières Nations et la population canadienne. Les investissements annoncés récemment sont un pas dans la bonne direction. Toutefois, pour avoir les effets escomptés, ces investissements devront être non seulement significatifs, mais durer dans le temps. Qui plus est, l'objectif de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 ne pourra être réalisé sans revoir complètement le Programme d'aide au revenu des Premières Nations. Actuellement, le Programme d'aide au revenu ne permet pas aux clients du programme de se sortir de la pauvreté. La réforme du programme devra être conçue de manière à ce que les clients ne soient pas condamnés à la pauvreté, ce qui implique un meilleur financement du programme, un financement qui permettra non seulement aux personnes qui dépendent du programme de répondre à leurs besoins de base, mais d'offrir à ces dernières des moyens d'améliorer leur situation et des activités visant la réinsertion sociale et l'intégration professionnelle.

[la pauvreté et l'exclusion sociale] sont une source d'anxiété, d'insécurité, d'une mauvaise estime de soi ainsi que d'un sentiment d'inutilité.

Le gouvernement du Canada s'est fixé pour objectif de réduire le taux de pauvreté de 2015 de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030.

La surpopulation empêche d'offrir la sécurité et l'environnement adéquat pour les enfants, cela contribue à l'augmentation des problématiques sociales.
(Rencontre régionale)

En 2015, 10 % des adultes vivant dans une communauté des Premières Nations résidaient dans une maison surpeuplée.

Lors des consultations menées dans le cadre de la réforme du programme, les participants ont parlé de l'importance de la santé et des déterminants sociaux. Plusieurs agents et conseillers du Programme d'aide au revenu nous ont mentionné les défis auxquels étaient confrontés les clients. Ces défis, ils ne se limitent pas qu'à la dépendance à l'aide sociale, à la sous-scolarisation et à la pauvreté. Nombreux sont les clients qui éprouvent des problèmes de santé physique et mentale ainsi que diverses formes de dépendance. Pour résoudre l'ensemble de ces problèmes, et comme cela est mentionné précédemment dans ce rapport, l'approche devra non seulement faire une plus grande place aux mesures préventives, mais devra être globale et axée sur le continuum de services entre les différents secteurs responsables de la prestation de services au sein des communautés.

Logement

Au cours des consultations, les participants ont nommé le logement comme un enjeu important auquel le gouvernement du Canada doit porter une attention particulière pour améliorer la situation des clients du Programme d'aide au revenu. Le surpeuplement, l'itinérance (visible et cachée) et les problèmes psychosociaux qui s'y rattachent sont quelques-uns des problèmes qui touchent les clients du Programme d'aide au revenu en plus de constituer un obstacle à leur réinsertion sociale et à leur intégration professionnelle.

En 2015, 10 % des adultes vivant dans une communauté des Premières Nations résidaient dans une maison surpeuplée. La situation quant au logement varie en fonction de la localisation géographique des communautés¹⁰. Plus on s'éloigne des communautés situées en zone urbaine (zone 1), plus le phénomène du surpeuplement des maisons prend de l'ampleur. Ainsi, la proportion d'adultes vivant dans une maison surpeuplée était de 21 % dans les communautés rurales (zone 2) et de 30 % dans les communautés isolées (zone 3) (CSSSPNQL, Enquête régionale sur la santé des premières Nations du Québec, 2018).

Selon l'APNQL, les Premières Nations font face à une grave crise du logement. Il manque non seulement des logements pour répondre aux besoins engendrés par la forte croissance démographique des communautés, mais un nombre élevé de maisons doivent être rénovées et décontaminées. Comme les conditions de logement sont un déterminant social de la santé, cette crise a des répercussions importantes sur la santé et constitue un obstacle au développement des individus et des communautés.

¹⁰ Description des zones géographiques. **Zone 1** : Une zone située à moins de 50 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année. **Zone 2** : Une zone située entre 50 et 350 km d'un centre de services reliée par une route d'accès ouverte à l'année longue. **Zone 3** : Une zone située à plus de 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année. **Zone 4** : Une zone géographique où il n'y a pas d'accès à une route durant toute l'année à un centre de service ce qui, par conséquent, augmente le coût du transport (Chan & Dahm, Mars 2000).

La crise du logement a des répercussions à plusieurs niveaux : elle accélère la détérioration du parc immobilier, elle contribue à maintenir un climat de tension familiale, elle occasionne des problèmes d'apprentissage chez les jeunes, elle suscite des préoccupations au sujet de la santé et de la sécurité des occupants, elle favorise la diminution du sentiment d'appartenance à la communauté, elle augmente le fardeau financier, l'endettement et les risques financiers que doivent supporter les communautés. (APNQL, Les besoins en logement des Premières Nations au Québec et au Labrador, 2016)

Les Premières Nations ont droit à des logements adéquats et en nombre suffisant. Ils ont également le droit de participer à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de logements. Ces droits sont inscrits dans la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies* (Nations Unies, 2019) et dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (Nations Unies, 2019), que le Canada a signé et s'est engagé à respecter.

Compte tenu de son interaction avec la santé et l'éducation, le logement joue un rôle de premier plan dans le développement des individus. L'amélioration des conditions de logement et la ferme volonté de résoudre la crise actuelle sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des Premières Nations. La stratégie nationale sur le logement pour les Premières Nations est donc fondamentale. Elle constitue l'une des mesures préventives que le gouvernement du Canada doit mettre en œuvre et envers laquelle il doit s'engager financièrement à long terme pour améliorer les conditions de vie des Premières Nations.

Éducation, emploi et développement économique :

Le marché de l'emploi vit actuellement de nombreux bouleversements. Le Québec est présentement à la fois dans une position enviable et critique puisque le taux de chômage est peu élevé. Par contre, plusieurs secteurs d'activité économique font face à une pénurie de main-d'œuvre. Avec le vieillissement de la population québécoise et les départs à la retraite annoncés, ce problème risque de prendre de l'ampleur d'ici les prochaines années. Dans ce contexte, les gouvernements et les entreprises se tournent de plus en plus vers l'immigration et le recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger pour régler le problème. Cette situation est pour le moins paradoxale puisque les communautés des Premières Nations ont de forts taux de chômage et de dépendance à l'aide sociale. Les Premières Nations pourraient faire partie de la solution aux problèmes posés par la pénurie de main-d'œuvre si les différents niveaux de gouvernements, de concert avec les représentants des entreprises, travaillaient conjointement à l'élaboration d'un plan visant non seulement à faire une plus grande place aux Premières Nations sur le marché du travail, mais également destiné à conscientiser les dirigeants et les gestionnaires des entreprises des secteurs public et privé. Une étude récente réalisée dans le secteur

Les Premières Nations pourraient faire partie de la solution aux problèmes posés par la pénurie de main-d'œuvre.

Le taux de chômage s'établissait à 42 % dans les communautés en 2018. Dans les communautés isolées, où le Conseil de bande est le principal employeur, le taux de chômage passait à plus de 50 %.

forestier a d'ailleurs démontré que les gestionnaires qui sont conscientisés aux réalités et aux cultures des Premières Nations connaissent davantage de succès lorsqu'il est question de recrutement et de rétention d'employés autochtones (Théberge, Beaudoin, & coll., 2019).

En 2015, près de quatre adultes sur dix résidant dans une communauté des Premières Nations vivaient dans un ménage à faible revenu (CSSSPNQL, Enquête régionale sur la santé des premières Nations du Québec, 2018). Cette donnée n'est guère surprenante compte tenu du taux de dépendance envers le Programme d'aide au revenu et des statistiques en matière d'employabilité. Selon les données les plus récentes de CDRHPNQ, le taux de chômage s'établissait à 42 % dans les communautés en 2018. Dans les communautés isolées, où le Conseil de bande est le principal employeur, le taux de chômage passait à plus de 50 %. Corollaire au taux de chômage, la proportion de membres vivant dans une communauté et qui bénéficient du Programme d'aide au revenu représentait près de 23 % de la population active. Chez les personnes âgées de moins de 35 ans, cette proportion était de près de 28 % (CDRHPNQ, 2018).

Afin d'améliorer le niveau d'employabilité des Premières Nations, le PFCEA devra non seulement être mieux financé, mais être moins contraignant que le précédent programme. Pour être efficaces, les mesures visant le développement des ressources humaines devraient également être accompagnées d'un plan visant une plus grande participation des Premières Nations au développement économique. Les mesures passées et actuelles mises de l'avant par le gouvernement du Canada pour favoriser le développement économique des Premières Nations, bien qu'elles aient été efficaces pour certaines communautés et pour certains entrepreneurs, ont jusqu'ici été inefficaces et n'ont pas permis à la majorité des communautés de briser leur exclusion économique.

Les mesures en éducation, en matière de développement des ressources humaines, tant en ce qui a trait à la préemployabilité qu'à l'employabilité, ainsi que celles vouées au développement économique communautaire devraient être l'objet d'un plan intégré et concerté pour être efficace et avoir un effet structurant au sein des communautés. Les différentes mesures devront être non seulement ambitieuses, mais financées à la mesure des besoins des Premières Nations.

L'éducation peut jouer un rôle clé pour réduire la dépendance à l'aide sociale. Un niveau d'éducation adéquat assure, la plupart du temps, un accès à des emplois de qualité, mais également bien rémunérés. À cet égard, le programme en éducation doit répondre aux besoins des Premières Nations. Il en est de même au niveau des programmes visant le développement économique.

Le gouvernement du Canada devra respecter les principes associés aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada en veillant à ce que les Premières Nations aient un accès équitable à l'éducation, à la formation, aux emplois ainsi qu'aux programmes de formation continue disponibles dans le secteur des entreprises et en s'assurant que les communautés retirent une partie des bénéfices générés par les projets de développement économique situés sur leurs terres ancestrales.

RECOMMANDATIONS

23. Dans le cadre de la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'accroître ses investissements afin d'éliminer les inégalités sociales persistantes entre la population canadienne et les Premières Nations.
24. Dans le cadre de la *Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations*, les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral de mettre à la disposition des communautés du financement adéquat, prévisible et durable qui leur permettra de répondre aux besoins de logements des membres des Premières Nations.
25. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'offrir du financement adéquat, prévisible et durable dans le domaine de la santé communautaire pour le soutien d'initiatives en matière de santé mentale, de prévention et de lutte contre les dépendances.
26. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'offrir du financement adéquat, prévisible et durable dans le domaine de l'éducation afin de favoriser la réussite éducative des jeunes des Premières Nations, condition essentielle pour l'obtention d'emplois de qualité.
27. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral, avec la collaboration des instances provinciales, de mettre sur pied un plan d'investissement à long terme destiné à assurer le développement économique durable des communautés des Premières Nations. Le financement devra être bonifié, récurrent et réparti de façon équitable entre les communautés, et non par appel de projets. Les conditions liées à la gestion du programme et son financement devront permettre aux communautés d'avoir la flexibilité nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement économique qui répond à leurs réalités et à leurs besoins.
28. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral que la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) permette de financer non seulement les opérations liées aux services à la clientèle, mais également la création d'un programme pour sensibiliser la main-d'œuvre aux réalités et à la culture du marché du travail à l'extérieur des communautés.
29. Les Premières Nations demandent que le soutien financier nécessaire pour sensibiliser les entreprises et les organismes voués au développement économique aux réalités et aux particularités culturelles des Premières Nations soit établi en concertation avec leurs organisations, le gouvernement fédéral et les instances provinciales. Ce soutien aurait notamment pour objectif de lutter contre le racisme et la discrimination dont les Premières Nations sont l'objet sur le marché du travail.

Conclusion

Le processus de mobilisation nationale pour une réforme du programme d'aide au revenu de SAC a permis de formuler des recommandations claires à l'intention du gouvernement du Canada. Ces recommandations ont pour ambition de transformer le PARSAC de manière à répondre aux besoins réels des Premières Nations au Québec, dans le plein respect de leurs valeurs, de leur vision et de leur culture.

Les activités de consultations ont permis aux participants de s'exprimer largement sur un grand nombre d'enjeux et de proposer des solutions pour améliorer le mieux-être des clients de l'aide au revenu. La vision qui a guidé le processus est « le mieux-être du client au cœur des services ». L'aide au revenu est un domaine aux multiples aspects intimement liés aux déterminants de la santé et du mieux-être des individus. Il était essentiel, pour les participants, d'y démontrer l'importance de la gouvernance et de la culture, en tant qu'éléments complémentaires et indissociables. Ainsi, la culture et la perspective du droit à l'autodétermination sont à la source de toutes les recommandations de ce rapport. Les Premières Nations veulent offrir des services en parfait équilibre avec leur vision, leurs besoins et leur réalité et qui leur permettront d'améliorer les conditions de vie de leur population et des générations à venir.

Enfin, les Premières Nations au Québec sont déterminées et concentrées sur leurs priorités et objectifs; les participants aux activités de consultation se sont exprimés sur un ensemble de défis sur lesquels ils s'engagent à travailler de manière solidaire et concertée. À la suite du dépôt de ce rapport, un plan d'action sera élaboré par les Premières Nations afin de poursuivre les efforts et les actions visant à mieux répondre aux besoins déjà reconnus. Par ce rapport, les Premières Nations demandent au gouvernement du Canada de procéder aux investissements et aux changements nécessaires afin de mettre en œuvre une véritable réforme du PARSAC et ainsi soutenir les Premières Nations dans l'atteinte de leurs objectifs et de leur vision.

Bibliographie

- Affaires indiennes et du Nord Canada (décembre 2006). *Évaluation du Programme d'aide au revenu, Projet 07/06*.
- APNQL (2003). *Entente de principe sur la sécurité du revenu des Premières Nations*.
- APNQL (2016). *Les besoins en logement des Premières Nations au Québec et au Labrador, Wendake*.
- CCNSA (14 mai 2019). Récupéré sur <http://www.nccah-ccnsa.ca/fr/>.
- CDRHPNQL; CSSSPNQL (juin 2014). *Séance de travail conjointe : optimiser le succès de nos clients grâce à une collaboration créative, au profit de nos clients – résumé, Québec*.
- Chan, M., et Dahm, D. (mars 2000). *Manuel de la classification des bandes, Ottawa*.
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2015). *L'emploi pour lutter contre la pauvreté: les défis à relever*, Direction des communications, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits sur le marché du travail (2017). *Avis pour l'intégration socioprofessionnelle des Premières Nations et des Inuits du Québec au programme Objectif Emploi du MTESS, Une contribution au développement du Québec, Québec*.
- CSSSPNQL (1997). Récupéré sur Centre de services partagés Québec, https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/notice?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000531522&locale=fr.
- CSSSPNQL (2008). *Enquête régionale sur la santé, Wendake*.
- CSSSPNQL (2017). *Initiatives d'insertion sociale et d'intégration professionnelle adaptées aux Premières Nations : un levier pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités sociales, Wendake*.
- CSSSPNQL (2018). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec, Wendake*.
- CSSSPNQL (2018). *Portrait de la main-d'œuvre des Premières Nations du Québec, Wendake*.
- CSSSPNQL (14 mai 2019). *Processus de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec : une gouvernance repensée et favorable à l'autodétermination*, récupéré sur <https://gouvernance.cssspnql.com/a-propos/#processus>.
- CSSSPNQL (mai 2005). *Politique-cadre sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec, Wendake*.
- Duhaime, G., et Grenier, J. (2012). *Coût de la vie dans la région de Schefferville, Québec*, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval.
- Duhaime, G., Chachai, S., et Bacon, P. (2018). *Projet de recherche-action sur la pauvreté à Opitciwan, Rapport d'activité 2012-2017*, Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval, Québec.
- Emploi et développement social Canada (2018). *Une chance pour tous : la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, Ottawa*.
- HRBA Portal (14 mai 2019). *What is a human rights-based approach?*, récupéré sur UN Practitioner's Portal on Human Rights Based Approaches to Programming : <https://hrbaportal.org/faq/what-is-a-human-rights-based-approach>.
- Johnston Research Inc. (août 2007). *Active Measures Across Canada with regard to the Income Assistance Programme, AINC*.
- Nations Unies (14 mai 2019). *Déclaration sur les droits des peuples autochtones, article 21*, récupéré sur <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx>.

Nations Unies (14 mai 2019). *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007*, récupéré sur https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/295&referer=http://www.un.org/en/documents/index.html&Lang=F.

Nations Unies, Droits de l'homme (14 mai 2019). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 9*, récupéré sur <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx>.

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. (14 mai 2019). Récupéré sur <https://www.osrcpc.ca/programme/>.

Reading, C., et Wien, F. (2013). *Inégalités en matière de santé et déterminants sociaux de la santé des peuples autochtones*, Prince George.

Robitaille, J., et Guénard, E., et coll. (2018). *The cost of living in Nunavik in 2016, Research report*, Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Conditions, Université Laval, Québec.

Théberge, D., Beaudoin, J.-M., et coll. (2019). *Regards sur les attitudes et comportements des employeurs à l'égard de la diversité de la main-d'œuvre autochtone*, Société et culture, ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale et Université Laval.

UNFPA (14 mai 2019). *Approche basée sur les droits de la personne*, récupéré sur <https://www.unfpa.org/fr/approche-bas%C3%A9e-sur-les-droits-de-la-personne>.

Nations Unies (14 mai 2019). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 11*, récupéré sur <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx>.

Nations Unies (14 mai 2019). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 23*, récupéré sur <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx>.

ANNEXES



Annexe 1 : Guide de consultation

Processus de consultation régionale sur la
réforme du Programme d'aide au revenu

GUIDE DE CONSULTATION

Processus de consultation régionale sur la

Réforme du Programme d'aide au revenu

de Services aux Autochtones Canada (SAC)



*Le mieux-être des clients
au coeur des services*

Janvier 2019



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Photos

Marc Tremblay, Shutterstock

Note au lecteur

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

© CSSSPNQL 2019

Tous droits réservés à la CSSSPNQL.





Table des matières

Introduction	4
Objectifs du guide	4
Mise en contexte	5
Stratégie de consultation régionale	7
Activités de consultation coordonnées par la CSSSPNQL	9
1. Rencontre régionale (12 et 13 février 2019, à Québec)	9
2. Cercles de discussion	9
3. Sondage électronique	9
4. Entrevues téléphoniques	9
Échéancier	10
Consultations locales	11
ANNEXES	13
Aide-mémoire pour l'organisation d'activités de consultation locale	14
Pistes de discussion	15
Sondage Client	18

Introduction

Un groupe de travail, constitué de représentants des communautés et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), a été formé pour orienter la stratégie de consultation régionale dans le cadre de la réforme du Programme d'aide au revenu de Services aux Autochtones Canada (SAC)¹. Les communautés auront la possibilité de mener leurs propres consultations locales au cours des mois de janvier et février 2019.

Fortement encouragées par le groupe de travail, ces consultations locales s'ajoutent aux autres méthodes de consultations régionales qui seront coordonnées par la CSSSPNQL au cours des prochains mois. Il s'agit donc d'une occasion pour les communautés de dresser un portrait représentatif de la vision et des besoins de leur population en matière de mieux-être en lien avec l'aide au revenu. De plus, ces consultations sont une occasion pour les publics élargis, tels que les clients, les aînés et la population des communautés, de prendre part au processus de consultation régionale.

Les communautés qui le désirent sont donc invitées à organiser des activités de consultation auprès de leurs membres au cours des mois de janvier et février. L'information recueillie localement servira à alimenter le processus de consultation régionale dans son ensemble.

Objectifs du guide

Ce guide a été conçu par la CSSSPNQL et validé par le groupe de travail afin de soutenir les communautés des Premières Nations au Québec dans la consultation de leurs membres au sujet de la réforme du Programme d'aide au revenu.

Vous y trouverez :

- de l'information générale sur le contexte ayant mené à une réforme du Programme d'aide au revenu ainsi que sur la stratégie de consultation régionale coordonnée par la CSSSPNQL;
- des pistes de discussions et des suggestions de questions visant à favoriser les échanges avec les différents publics cibles à l'échelle locale;
- des idées et des conseils pratiques pour faciliter la consultation au sein des communautés.

Pour de plus amples renseignements au sujet du processus de consultation sur la réforme du Programme d'aide au revenu, ou du soutien dans le cadre de vos consultations locales, ou pour toute question concernant l'utilisation de ce guide, n'hésitez pas à communiquer avec **Raphaël Tétreault**, chargé de projet pour le processus de consultation, au **418-842-1540, poste 2406**, ou à raphael.tetreault@cssspnql.com

¹ Le Programme d'aide au revenu de SAC est un programme de dernier recours offert aux individus et aux familles admissibles qui résident normalement dans une réserve. Ce programme prévoit des fonds pour les besoins de base (p. ex. la nourriture, les vêtements, le loyer et les services publics), les besoins spéciaux (p. ex. les articles ménagers essentiels, les frais accessoires personnels et les diètes prescrites par un médecin), ainsi que les mesures préalables à l'emploi et l'aide à l'emploi pour appuyer l'autonomie des personnes (apprentissage des aptitudes à la vie quotidienne et formation professionnelle).
Source : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100035256/1533307528663>

Mise en contexte

Le **Programme d'aide au revenu dans les réserves** (aussi appelé « sécurité du revenu ») a été lancé par le gouvernement fédéral en 1964 dans le but d'offrir aux individus et aux familles admissibles vivant dans les communautés du financement pour les aider à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Au cours des 50 dernières années, le Programme est demeuré essentiellement le même².

En juillet 2003, M. Ghislain Picard, chef régional de l'APNQL, ainsi que M. André Côté, directeur régional d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ont signé l'Entente de principe sur la sécurité du revenu des Premières Nations du Québec. Cette entente avait pour objet de « déterminer les bases nécessaires pour la mise en œuvre, en partenariat, d'un régime de la sécurité du revenu sous la responsabilité des Premières Nations au Québec »³. La politique-cadre sur la sécurité du revenu créée en 2005 est le résultat principal de cette entente de principe.

Dans son rapport sur l'évaluation du Programme d'aide au revenu, publié en 2007, Affaires indiennes et du Nord Canada (aujourd'hui Services aux Autochtones Canada [SAC]) reconnaît que « le Programme d'aide au revenu ne s'est pas maintenu à la hauteur des programmes d'aide au revenu modernes; sa conception est désuète. Il n'a pas été conçu pour offrir des mesures actives; des modifications au programme, un renforcement des capacités et l'établissement de liens avec les services offerts par d'autres ministères provinciaux et fédéraux s'avèrent donc nécessaires⁴ ».

Lors de l'entrée en fonction du gouvernement libéral en 2015, le premier ministre Justin Trudeau a exprimé son intention de renouveler ses liens avec les peuples autochtones et de bâtir une « relation de nation à nation ». Depuis, il a amorcé un processus de transformation global dans plusieurs domaines afin d'améliorer la qualité de vie des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en plus d'aider à offrir aux Autochtones de services de grande qualité.

Dans son budget de 2018 qui prévoit un investissement de 86,9 millions de dollars sur deux ans dans le but d'améliorer le Programme d'aide au revenu actuel, le gouvernement fédéral a octroyé 8,5 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un processus de mobilisation national, et s'est engagé à consulter les Premières Nations et à collaborer avec elles dans le but d'améliorer le **Programme d'aide au revenu dans les réserves** pour que celui-ci réponde davantage aux besoins des clients et des communautés. Cette démarche vise également à dégager des pistes quant à la meilleure façon d'aider les membres des Premières Nations à passer plus facilement de l'aide au revenu à l'emploi ou aux études.

Les constats et les recommandations découlant de ce processus de mobilisation nationale mené par les Premières Nations dans chaque province et territoire permettront de guider SAC dans la réforme et l'élaboration de politiques liées au Programme d'aide au revenu dans les réserves.

2 SAC a reçu l'autorisation de mettre en œuvre des mesures actives en 2003, mais n'a ni adapté son programme en fonction des objectifs et des résultats attendus associés à cette nouvelle autorisation, ni modifié l'exécution de son programme (source, année).

3 Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et Affaires indiennes et du Nord Canada.

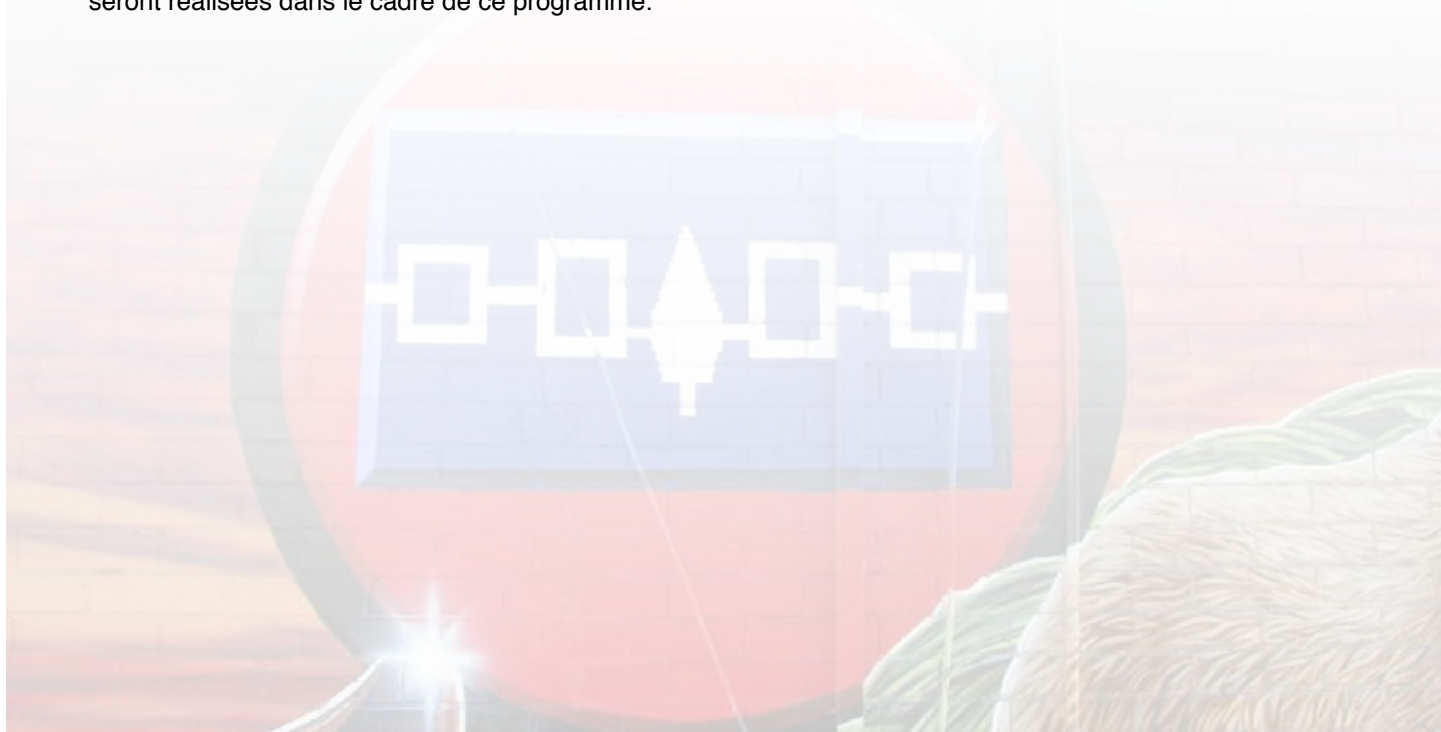
4 Affaires indiennes et du Nord Canada, *Évaluation du Programme d'aide au revenu*, Projet 07/06, décembre 2007, p. 63.

Rôle de la CSSSPNQL

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), la CSSSPNQL coordonne le processus de consultation régionale des Premières Nations au Québec pour la réforme du Programme d'aide au revenu, en collaboration avec les communautés et les organisations des Premières Nations au Québec.

Ainsi, la CSSSPNQL a pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie, en plus de déployer des activités de consultation visant à permettre aux Premières Nations au Québec d'exprimer leurs besoins, leurs solutions, ainsi que leur vision à l'égard de l'aide au revenu au sein des communautés. En ce sens, le rôle de la CSSSPNQL consiste à mobiliser, écouter, guider, outiller et soutenir les Premières Nations tout au long du processus de consultation régionale. De plus, la CSSSPNQL doit regrouper et analyser les résultats obtenus grâce aux consultations locales et régionales dans le but de formuler des recommandations qui se trouveront dans le rapport régional final. Ce rapport sera validé par les communautés ainsi que par les chefs de l'APNQL avant d'être déposé auprès de l'honorable Seamus O'Regan, ministre de SAC, en mai 2019.

Il est à noter que le processus de consultation régionale est guidé par un groupe de travail constitué de représentants de différents secteurs d'activités des communautés. Le mandat de ce groupe consiste, entre autres, à soutenir et orienter le processus de mobilisation régionale sur la réforme du Programme d'aide au revenu, et à guider les activités qui seront réalisées dans le cadre de ce programme.

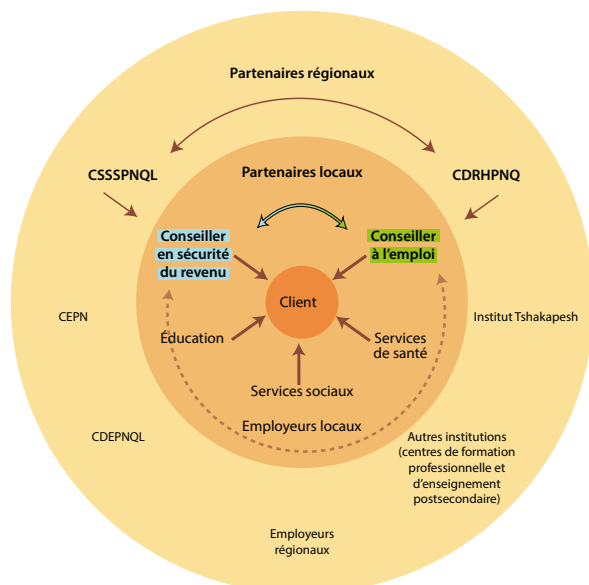


Stratégie de consultation régionale

Thème : *Le mieux-être des clients au cœur des services*

Lors d'une rencontre conjointe organisée en 2014 par la CSSSPNQL et la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), qui réunissait les agents du Programme d'aide au revenu et les agents d'emploi et de formation, les communautés avaient convenu de l'importance et de la nécessité « d'adapter les programmes de manière à ce qu'ils répondent efficacement aux besoins des clients, à l'instar de tenter d'inclure nos clients dans les programmes existants qui ne leur correspondent pas réellement »⁵.

Le schéma ci-dessous avait été produit afin d'illustrer la vision d'un continuum de services pour le client, permettant d'assurer une prise en charge continue, sans rupture ou incohérence, des clients qui ont besoin de ces services.



S'inspirant des travaux de cette rencontre conjointe, le groupe de travail a conséquemment adopté et défini « le mieux-être des clients au cœur des services » en tant que vision et thème central de la stratégie de consultation régionale.

Afin de bien cibler les échanges lors des activités de consultation, le groupe de travail a également demandé à ce que la stratégie régionale s'appuie sur les sous-thèmes proposés par SAC, qui sont la prestation, la mise en œuvre du programme et la gouvernance. **Voici un aperçu des sujets qui seront abordés pour chacun de ces trois thèmes.**

LA PRESTATION : taux, critères d'admissibilité, prestations spéciales, etc.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME : outils, ressources nécessaires à l'administration et à la gestion du programme, continuum avec les services complémentaires, mesures de soutien pour l'intégration sociale et l'insertion professionnelle, etc.

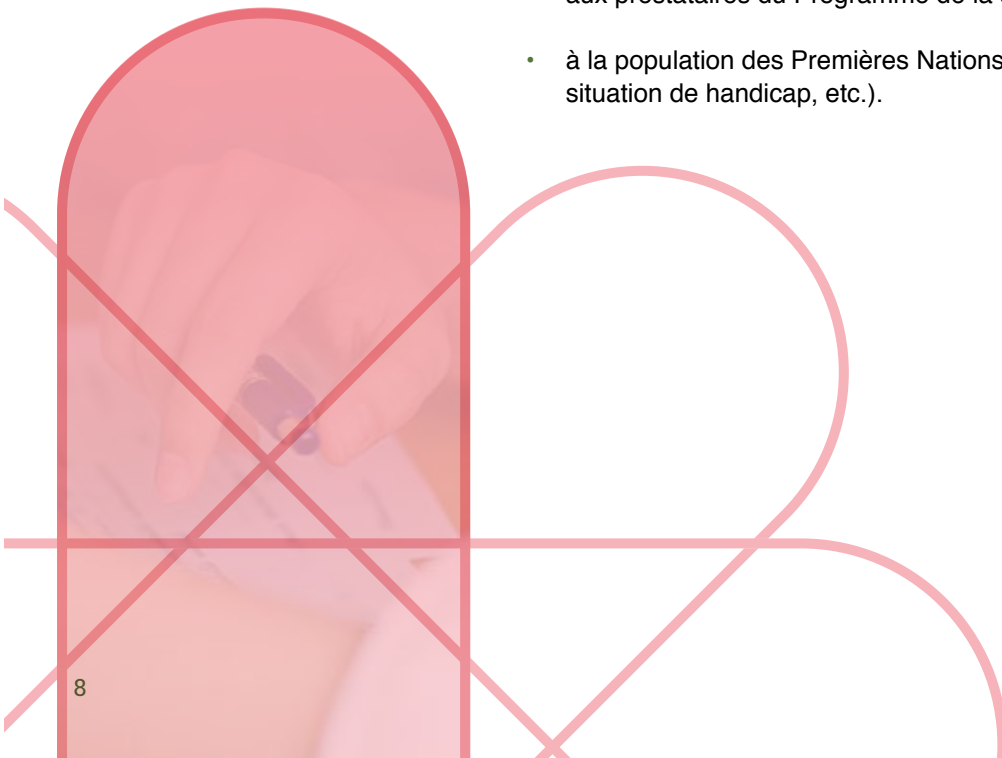
LA GOUVERNANCE : politique-cadre sur la sécurité du revenu, harmonisation avec la province, subvention sur dix ans, prise en charge du programme (transformation de SAC), etc.

⁵ CSSSPNQL et CDRHPNQ. *Séance de travail conjointe : Optimiser le succès de nos clients grâce à une collaboration créative, au profit de nos clients – Résumé*, Québec, juin 2008.

Publics cibles du processus de consultation

En raison du domaine et du programme visé par la réforme, les secteurs de la sécurité du revenu, de l'emploi et de la formation au sein des communautés seront directement sollicités pour participer au processus de consultation régionale. Cela dit, il est souhaité que des publics plus larges, touchés de près ou de loin par le programme, puissent prendre part aux discussions afin d'enrichir les consultations et de favoriser la mise en œuvre du continuum de services. Ainsi, le processus de consultation régionale s'adresse :

- aux employés du secteur de la sécurité du revenu (agents, conseillers, gestionnaires, etc.);
- aux employés des secteurs de l'emploi et de la formation (agents, conseillers, gestionnaires, etc.);
- aux employés des secteurs de la santé et des services sociaux (intervenants, professionnels, directeurs, etc.);
- aux dirigeants (grands chefs, chefs et conseillers);
- aux directeurs généraux;
- aux employeurs (tout gestionnaire ou toute entreprise qui embauche des prestataires de l'aide au revenu);
- aux prestataires du Programme de la sécurité du revenu;
- à la population des Premières Nations (aînés, familles, individus en situation de handicap, etc.).



Activités de consultation coordonnées par la CSSSPNQL

1. RENCONTRE RÉGIONALE (LES 12 ET 13 FÉVRIER 2019, À QUÉBEC)

Les membres du groupe de travail ont privilégié la tenue d'une seule rencontre de consultation régionale, qui permettra à trois représentants par communauté de participer. Essentiellement, les participants visés par cette rencontre régionale sont :

- les employés du secteur de la sécurité du revenu (agents, conseillers, gestionnaires, etc.);
- les employés des secteurs de l'emploi et de la formation (agents, conseillers, gestionnaires, etc.);
- une autre personne, au choix, par communauté.

2. CERCLES DE DISCUSSION

La CSSSPNQL sollicitera la participation des communautés et des organisations à des cercles de discussion par visioconférence. Animés par la CSSSPNQL, ces cercles prendront la forme de discussions en petits groupes et seront l'occasion de rassembler des intervenants locaux travaillant au sein de secteurs d'activités variés. Essentiellement, les secteurs visés par les cercles sont :

- la santé;
- les services sociaux;
- le développement économique et social;
- l'employabilité;
- l'éducation.

De plus, un cercle de discussion sera organisé expressément pour rassembler les commissions, les organisations des Premières Nations et les différents partenaires concernés.

3. SONDAGE ÉLECTRONIQUE

Des sondages seront déployés à la suite des recommandations du groupe de travail, car les membres souhaitaient joindre le plus grand nombre de personnes possible. Les sondages, créés par la CSSSPNQL et validés par le groupe de travail, cibleront les clients ainsi que la participation de publics variés. Les réponses aux sondages seront colligées par la CSSSPNQL et serviront à la rédaction du rapport régional.

L'information recueillie dans le cadre de ces activités de consultation, en plus de l'information amassée grâce aux consultations locales menées par les communautés, sera compilée et analysée par la CSSSPNQL afin de formuler des recommandations qui se retrouveront dans le rapport régional final. Il est à noter que les renseignements recueillis demeureront confidentiels, et que les répondants de même que leur communauté ne seront pas identifiés. Les données sont collectées dans le but de dresser un portrait collectif et régional et non d'établir un état des services pour chacune des communautés.

4. ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES

Des entrevues téléphoniques seront organisées pour discuter individuellement avec des dirigeants. Les entrevues semi-dirigées seront menées par la CSSSPNQL. Quelques employeurs dans les communautés seront également ciblés pour participer à une entrevue téléphonique.

Échéancier

	RÉGIONAL CSSSPNQL				LOCAL COMMUNAUTÉS	
Janvier 2019		Cercles de discussion Rencontres par visioconférence avec chaque communauté	Sondage électronique à l'intention de la clientèle	Entrevues téléphoniques	Consultations locales Les agents de la sécurité du revenu organisent des activités afin de consulter différents publics au sein de leur communauté.	
Février 2019	Rencontre régionale 12-13 février Québec					
Mars 2019	FIN DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION RÉGIONALES				Les communautés peuvent utiliser le matériel conçu par la CSSSPNQL (guide de discussion, sondage électronique, etc.).	1^{er} mars 2019 Date limite pour le dépôt des rapports locaux à la CSSSPNQL pour que leur contenu soit analysé et intégré dans le rapport régional final.
	Analyse et rédaction Mise en commun et analyse de l'information recueillie Rédaction du rapport régional					31 mars 2019 Date limite pour le dépôt des rapports locaux à la CSSSPNQL pour qu'ils soient annexés au rapport régional final.
Avril 2019	Rencontre régionale Validation des recommandations				FIN DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION LOCALES	
	Validation des recommandations par l'assemblée des chefs de l'APNQL					
Mai 2019	Révision, traduction et mise en page du rapport régional					
15 mai 2019 Dépôt du rapport régional final à Services aux Autochtones Canada (SAC)						

Consultations locales

Les communautés qui le désirent sont invitées à organiser localement, en janvier et février, des activités de consultation visant à aborder les préoccupations ou à partager des solutions novatrices issues des membres des Premières Nations et reflétant le contexte et la réalité de chaque communauté. Rappelons que ces consultations sont facultatives mais fortement encouragées, car elles permettront de recueillir de l'information qui nourrira le processus de consultation régionale.

QUI CONSULTER?

Il revient à chacune des communautés de déterminer les publics à consulter dans le cadre des activités de consultation locale. Puisque les acteurs des secteurs de l'aide au revenu (sécurité du revenu), de l'emploi et de la formation seront beaucoup sollicités dans le cadre de la consultation régionale menée par la CSSSPNQL, il peut être intéressant pour les communautés de demander la participation d'autres publics, tels que :

- les prestataires (clients) actuels et anciens;
- les employeurs au sein des communautés;
- les leaders politiques (grands chefs, chefs et conseillers);
- les directeurs généraux;
- les employés des autres secteurs de votre communauté qui contribuent au continuum de services;
- les aînés;
- les familles.

COMMENT CONSULTER?

Les différentes activités proposées dans ce guide visent à favoriser le dialogue et les nouvelles idées. Voici quelques suggestions d'activités à organiser pouvant être utilisées et adaptées en fonction de vos besoins.

• Groupes de discussion

Les groupes de discussions permettent de réunir un petit nombre de personnes (de huit à dix personnes maximum) afin de discuter d'un sujet précis. Si vous avez besoin d'aide avec l'animation de discussions, reportez-vous aux pistes de discussion en annexe. Cette grille peut également vous aider à consigner les informations recueillies, que vous pourrez ensuite utiliser pour rédiger votre rapport de consultation locale ou partager avec la CSSSPNQL afin qu'elles soient intégrées dans le rapport régional.

• Sondage local

En plus d'encourager la population locale à répondre au questionnaire régional élaboré par la CSSSPNQL, vous pouvez élaborer un questionnaire spécifiquement pour votre communauté. Pour ce faire, n'hésitez pas à vous inspirer des questions du sondage régional.

Ce questionnaire adapté à votre communauté peut être utilisé notamment pour des rencontres « en porte-à-porte », des groupes de discussion, une consultation en assemblée publique ou une discussion ouverte avec les clients du programme. Vous pouvez choisir de conserver les sondages (version papier) pour rédiger votre rapport de consultation locale, ou les transmettre directement à la CSSSPNQL pour qu'ils soient intégrés dans le rapport régional final.

• **Autres méthodes proposées :**

- rencontres individuelles;
- rencontres ou repas communautaires;
- assemblée publique ouverte;
- boîte à suggestions;
- appels téléphoniques ciblés;
- porte-à-porte.

Les différentes méthodes de consultation proposées peuvent être combinées afin de recueillir les commentaires et les suggestions du plus grand nombre de personnes possible. Vous trouverez en annexe un aide-mémoire pour vous aider à planifier les étapes de la consultation.

QUE FAIRE AVEC L'INFORMATION RECUEILLIE?

L'information recueillie dans le cadre des différentes activités de consultation locale peut alimenter le processus de consultation régionale de différentes manières. Ainsi, il appartient aux communautés de déterminer la façon dont l'information recueillie sera partagée du niveau local au niveau régional.

Trois options s'offrent aux communautés :

Option n° 1 :

Colligez l'information recueillie localement et partagez-la avec la CSSSPNQL :

- **Dans le format de votre choix, avant le 1^{er} mars 2019** pour que son contenu soit analysé et intégré au rapport régional final.
- **Sous la forme d'un rapport, avant le 31 mars 2019** pour qu'il soit annexé au rapport régional final.

Option n° 2 :

Transmettez votre rapport de consultation locale directement au ministre de Services aux Autochtones Canada, l'honorable Seamus O'Regan.

Affaires autochtones
et du Nord Canada
10, rue Wellington
Gatineau QC K1A 0H4

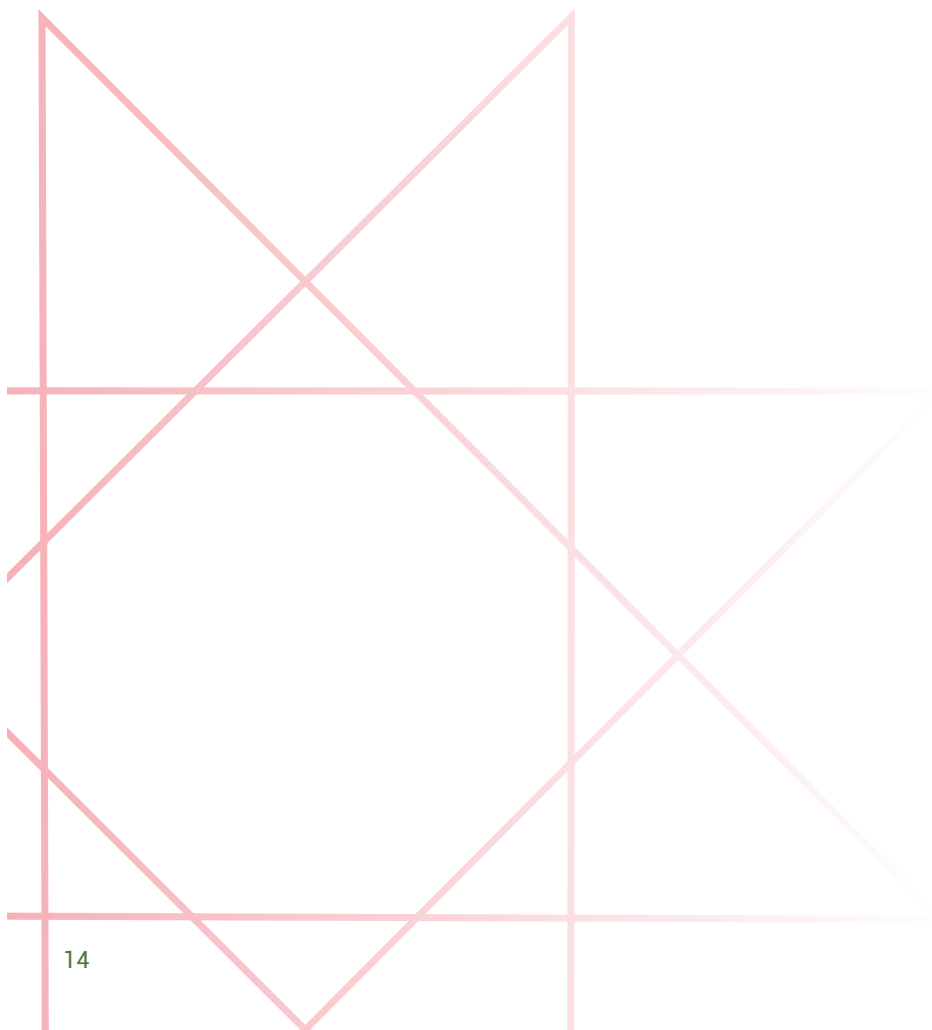
Option n° 3 :

Utilisez l'information recueillie localement et partagez-la dans le cadre de votre participation aux activités de consultation régionale.

ANNEXES

Aide-mémoire pour l'organisation d'activités de consultation locale

- ☐ Déterminer les différentes ressources de la communauté qui pourraient m'aider dans l'organisation de ce processus.
- ☐ Cibler les secteurs ou les individus à consulter.
- ☐ Réfléchir aux meilleures façons de consulter afin de joindre le plus grand nombre de personnes.
- ☐ Décider de quelles façons je vais recueillir et transmettre l'information qui ressortira durant les consultations (rapport écrit, note, enregistrement, grille de questionnements ou autre).
- ☐ Planifier ce que je dois faire pour mettre en œuvre les moyens choisis (réserver une salle, prévoir un goûter ou un repas, rédiger et diffuser un courriel, communiquer avec la radio, la télévision, le journal, etc.).
- ☐ Établir un calendrier des activités de consultation.
- ☐ Décider si je transmets l'information à la CSSSPNQL et de quelle façon je compte le faire.



Piste de discussion

OBJECTIF : LE MIEUX-ÊTRE DES CLIENTS AU CŒUR DES SERVICES		
<i>La prestation</i>		
Pistes de discussion		Réponses
Qu'est-ce qui agit comme un frein ou un obstacle et qui pourrait être éliminé pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui ne fonctionne pas?)</i>	En ce qui a trait aux formules de financement? En ce qui a trait aux taux? En ce qui a trait aux allocations? En ce qui a trait aux critères d'admissibilités? En ce qui a trait aux prestations spéciales? Etc.	
Qu'est-ce qui devrait être créé ou bonifié pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui fonctionne?)</i>		
Qu'est-ce qui devrait être modulé pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui devrait être fait différemment?)</i>		

Piste de discussion

OBJECTIF : LE MIEUX-ÊTRE DES CLIENTS AU CŒUR DES SERVICES

La mise en œuvre

Pistes de discussion		Réponses
Qu'est-ce qui agit comme un frein ou un obstacle qui pourrait être éliminé pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui ne fonctionne pas?)</i>	En ce qui a trait aux outils utilisés?	
Qu'est-ce qui devrait être créé ou bonifié pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui fonctionne?)</i>	En ce qui a trait aux ressources nécessaires à l'administration et à la gestion du programme? En ce qui a trait aux continuums avec les services complémentaires? En ce qui a trait aux mesures de soutien pour l'intégration sociale et l'insertion professionnelle?	
Qu'est-ce qui devrait être modulé pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui devrait être fait différemment?)</i>	Etc.	

OBJECTIF : LE MIEUX-ÊTRE DES CLIENTS AU CŒUR DES SERVICES

La gouvernance

Pistes de discussion		Réponses
Qu'est-ce qui agit comme un frein ou un obstacle qui pourrait être éliminé pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui ne fonctionne pas?)</i>	En ce qui a trait aux subventions sur dix ans?	
Qu'est-ce qui devrait être créé ou bonifié pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui fonctionne?)</i>	En ce qui a trait à la mise sur pied et à la prestation de services complets et globaux? En ce qui a trait à la politique-cadre sur la sécurité du revenu? En ce qui a trait à l'harmonisation avec la province?	
Qu'est-ce qui devrait être modulé pour le mieux-être des clients? <i>(Qu'est-ce qui devrait être fait différemment?)</i>	Etc.	

Sondage Client

Consultation pour la réforme du Programme d'aide au revenu - clients

ON VOUS ÉCOUTE!

La CSSSPNQL coordonne un processus de consultation pour une réforme du **Programme d'aide au revenu**. Son rôle consiste à mettre en place des moyens pour vous permettre de vous exprimer sur vos besoins et de proposer des solutions afin d'améliorer le Programme d'aide au revenu.

Vos réponses sont confidentielles et elles seront utilisées pour rédiger des recommandations qui seront remises au ministre de Services aux Autochtones Canada, l'honorable Seamus O'Regan, au printemps 2019.

Vous avez jusqu'au 8 mars 2019 pour faire parvenir les sondages complétés par courriel à l'adresse suivante : Roxane.Philippe@cssspnql.com ou par télécopieur : 418-842-7045

1. Dans quelle communauté habitez-vous actuellement?

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| ☐ Barriere Lake | ☐ Lac-Simon | ☐ Pikogan |
| ☐ Ekuanitshit | ☐ Listuguj | ☐ Timiskaming |
| ☐ Essipit | ☐ Long Point | ☐ Uashat mak Mani-Utenam |
| ☐ Gesgapegiag | ☐ Manawan | ☐ Unamen Shipu |
| ☐ Gespeg | ☐ Mashteuiatsh | ☐ Wemotaci |
| ☐ Kahnawake | ☐ Matimekush | ☐ Wendake |
| ☐ Kawawachikamach | ☐ Natashkuan | ☐ Wolf Lake |
| ☐ Kabaowek | ☐ Odanak | ☐ Wôlinak |
| ☐ Kipawa | ☐ Opitciwan | ☐ Autre (précisez) : |
| ☐ Kitcisakik | ☐ Pakua Shipi | |
| ☐ Kitigan Zibi | ☐ Pessamit | |

2. Êtes-vous membre de cette communauté (inscrit sur la liste de bande)?

- ☐ Oui
☐ Non

3. De quel groupe d'âge faites-vous partie?

- ☐ 17 ans et moins
☐ 18 - 35 ans
☐ 36 - 54 ans
☐ 55 - 64 ans
☐ 65 ans et plus

4. Avez-vous un ou des enfants de moins de 18 ans à charge?

- ☐ Oui
☐ Non

5. Est-ce que le Programme d'aide au revenu vous permet de combler vos besoins suivants :

	Tout à fait	Plus ou moins	Pas du tout
Nourriture			
Logement			
Transport			
Vêtement			

Veillez préciser :

--

6. Dans le cadre du Programme d'aide au revenu, avez-vous déjà eu de l'aide pour :

	Oui	Non
Trouver un emploi		
Retourner aux études		
Suivre une formation professionnelle		

Si oui, est-ce que cette aide a répondu à vos besoins? Veuillez préciser :

Si non, veuillez préciser :

--

7. Le Programme d'aide au revenu vous permet-il d'améliorer votre situation?

- ☐ Tout à fait
- ☐ Plus ou moins
- ☐ Pas du tout

Veillez préciser :

8. Si tout était possible, comment le Programme d'aide au revenu pourrait être modifié pour vous aider à améliorer votre situation?

9. Est-ce que le Programme d'aide au revenu prend en considération et respecte votre culture et vos traditions?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Veillez préciser :

10. Est-ce que le Programme d'aide au revenu et les autres services de la communauté

(par ex.: PNLAADA, éducation aux adultes, etc.) travaillent ensemble pour répondre à vos besoins?

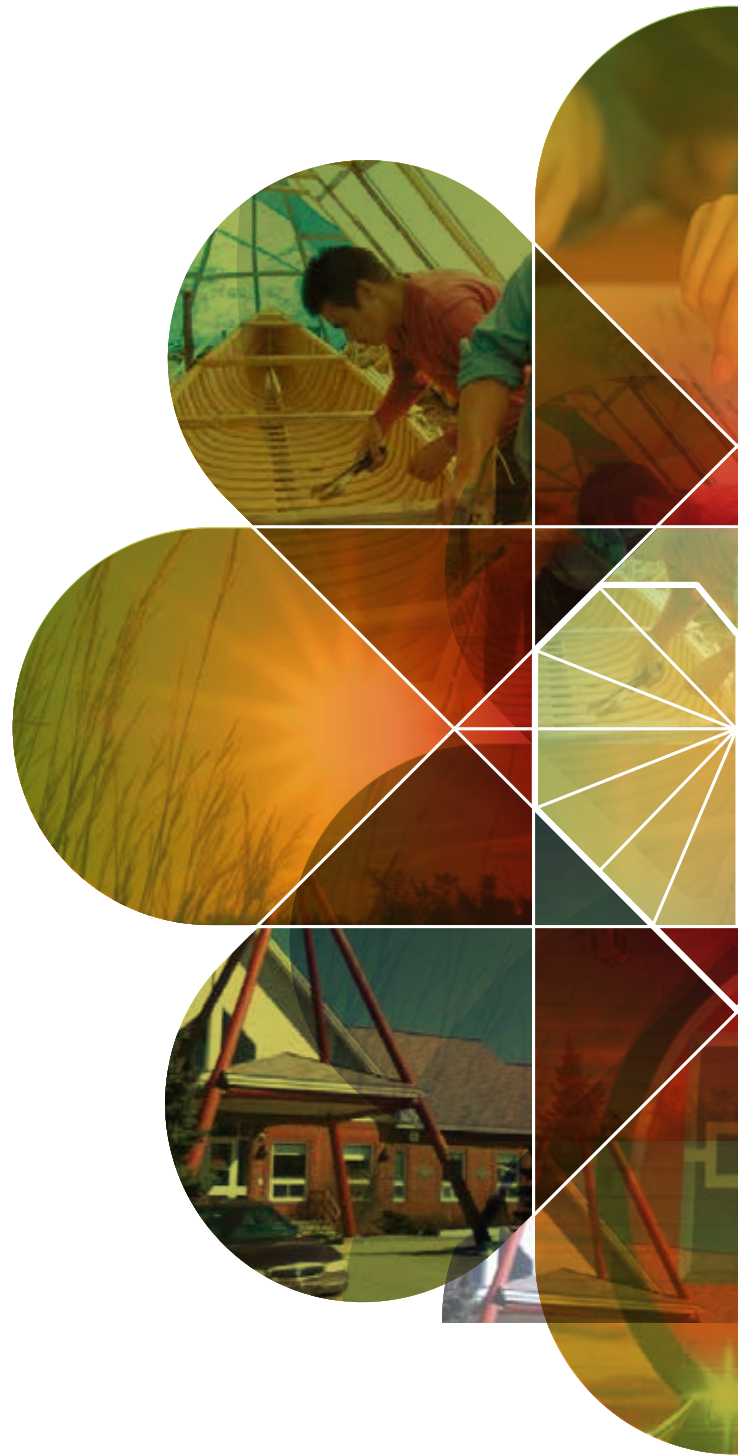
- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Veuillez préciser :

11. Avez-vous d'autres commentaires, défis ou idées à partager?

11. suite

Fin, merci de votre participation à ce sondage



Vision

Les personnes, les familles et les communautés des Premières Nations sont en santé, ont un accès équitable à des soins et à des services de qualité, et exercent leur autodétermination et autonomie culturelle.

Mission

Accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102, Wendake (Québec) G0A 4V0 ☎ 418-842-1540 📠 418-842-7045 cssspnql.com

Annexe 2 : Résultats issus du sondage aux clients

Processus de consultation régionale sur la réforme du Programme d'aide au revenu

Processus de consultation régionale sur la
Réforme du Programme d'aide au revenu
de Services aux Autochtones Canada (SAC)



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Résultats issus du sondage aux clients

Méthodologie

Afin de joindre le plus grand nombre possible de clients du Programme d'aide au revenu dans les communautés des Premières Nations au Québec, la méthode du sondage en ligne a été retenue. Le sondage de onze questions à choix de réponses et à questions à développement a été ouvert du 14 janvier au 28 mars 2019.

La CSSSPNQL a partagé le lien électronique avec tous les agents du programme de chaque communauté des Premières Nations en leur proposant différentes stratégies. Ils pouvaient remplir le sondage en ligne avec leurs clients lors d'une rencontre, demander à leurs clients de remplir eux-mêmes le sondage en ligne ou de le remplir en version papier. Par la suite, chaque communauté avait la liberté de promouvoir la participation des clients au sondage de la manière dont elle le souhaitait. Par exemple, certaines communautés ont mis en place des mesures incitatives, comme un concours avec des prix de participation. Cela a eu pour effet que certaines communautés sont surreprésentées dans l'échantillon de répondants.

Au total, 675 personnes provenant de 18 communautés différentes ont répondu au sondage. Précisons que 95 % des répondants proviennent de cinq communautés, dont 53 % proviennent d'une même communauté.

Afin de s'assurer que les résultats globaux ne sont pas influencés par le contexte d'une seule communauté, diverses analyses ont été réalisées. Cela a permis de constater que, même en enlevant les résultats issus de la communauté représentant la moitié des participants, les résultats demeurent sensiblement les mêmes.

Profil des répondants

Environ 60 % des clients du Programme d'aide au revenu ayant participé au sondage sont âgés de 18 à 35 ans et n'ont pas d'enfants à charge. Un peu plus du quart d'entre eux ont entre 36 et 54 ans, et un répondant sur dix est âgé de 55 à 64 ans. Six répondants sur dix ont un ou des enfants de moins de 18 ans à charge.

Presque tous les répondants sont membres de la communauté dans laquelle ils vivent actuellement. Selon les résultats obtenus, moins d'un client sur dix habite dans une communauté dont il ne fait pas partie de la liste de bande.

Résultats

À la question *Est-ce que le Programme d'aide au revenu vous permet de combler vos besoins en nourriture, pour le logement, en transport et en vêtements*, la majorité des répondants indiquent que leurs besoins en nourriture et en logement sont tout à fait ou plus ou moins comblés, tandis qu'ils sont plus ou moins ou pas du tout comblés en ce qui concerne le transport et les vêtements.

Processus de consultation régionale sur la
**Réforme du Programme d'aide au revenu
de Services aux Autochtones Canada (SAC)**



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Un peu moins de la moitié des répondants affirment avoir déjà reçu de l'aide dans le cadre du Programme d'aide au revenu pour trouver un emploi. Un sur deux affirme avoir déjà reçu de l'aide pour retourner aux études. Par contre, deux répondants sur trois disent ne pas avoir eu d'aide pour suivre une formation professionnelle.

La moitié des répondants considèrent que le Programme d'aide au revenu leur permet plus ou moins d'améliorer leur situation, tandis qu'un sur quatre pense que le programme lui permet tout à fait d'améliorer sa situation, et l'autre quart croit qu'il ne leur permet pas du tout d'améliorer leur situation.

Presque trois répondants sur quatre sont d'avis que le Programme d'aide au revenu prend en considération et respecte leur culture ainsi que leurs traditions.

La moitié des répondants croient que le Programme d'aide au revenu et les autres services de la communauté travaillent ensemble pour répondre à leurs besoins. Plus du tiers des répondants ne sait pas si le programme et les autres secteurs travaillent ensemble. Un répondant sur dix environ croit que le programme et les autres secteurs ne travaillent pas ensemble afin de répondre à ses besoins.

Annexe 3 : Affiche réforme du Programme d'aide au revenu

Processus de consultation régionale sur la

Réforme du Programme d'aide au revenu

de Services aux Autochtones Canada (SAC)



VOTRE OPINION EST IMPORTANTE!

Les clients de l'aide au revenu des communautés
des Premières Nations au Québec
sont invités à répondre à un court sondage
mis en ligne par la CSSSPNQL.

SONDAGE EN LIGNE

Du 1^{er} février au 8 mars 2019

<https://fr.surveymonkey.com/r/5QTHCYD>



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Annexe 4 : Recommandations

Programme d'aide au revenu

Processus de consultation régionale sur la
Réforme du Programme d'aide au revenu
de Services aux Autochtones Canada (SAC)



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Recommandations

1. Politique-cadre de la sécurité du revenu

1.1 Gouvernance et planification

1. Les Premières Nations exercent leur droit à l'autodétermination. Ce dernier leur donne notamment le pouvoir et la légitimité de mettre au point et de gérer leur propre Programme d'aide au revenu. Il doit aussi leur permettre d'élaborer un programme et des règlements qui tiennent compte de leurs réalités, de leurs besoins et de leur culture. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral respecte ce droit, soit en :
 - a) Respectant l'aspect légal et le statut d'autorité de la Politique-cadre de la sécurité du revenu, ce qui est fondamental pour leur permettre d'établir leur propre réglementation. Cette reconnaissance légale est nécessaire pour leur permettre de se substituer à la réglementation provinciale.
 - b) Élaborant conjointement avec les Premières Nations un projet de loi fédéral qui reconnaîtra leur droit d'élaborer et de gérer leur propre Programme d'aide au revenu, avec des règlements qui leur sont propres et qui tiendront compte de leurs réalités et de leurs propres besoins.
2. Les Premières Nations demandent à définir, avec la collaboration du gouvernement fédéral, les processus et les mécanismes de reddition de comptes ainsi que les règles relatives à l'évaluation de la saine gestion des fonds.

2. Accompagnement

2.1 Infrastructures et outils

3. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral investisse davantage et de manière immédiate dans la construction et l'entretien d'infrastructures par la création d'un fonds d'immobilisations associé au Programme d'aide au revenu et en affectant les ressources nécessaires pour :
 - a) Construire, réparer et préserver les infrastructures attitrées au programme.
 - b) Pallier les besoins en termes d'espace et d'équipement pour mieux accompagner la clientèle.
 - c) Ajouter des espaces de bureaux et construire des logements pour accueillir et loger les professionnels venant de l'extérieur travaillant auprès de la clientèle.
 - d) Aménager les espaces de travail et les locaux de façon à assurer la confidentialité et la protection des renseignements confidentiels des clients.
 - e) Aménager des locaux qui permettront d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des employés et des équipes.



- f) Acheter et mettre à jour des dispositifs pour assurer la sécurité des employés et des équipes.

2.2 Formation et soutien

- 4. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral tienne compte des enjeux liés au recrutement et au maintien en poste du personnel et qu'il s'engage à soutenir financièrement le développement des compétences pour permettre :
 - a) D'embaucher des agents supplémentaires pour réduire le ratio du nombre de dossiers par agent et ainsi favoriser un accompagnement soutenu des clients.
 - b) De soutenir financièrement la formation des agents et des gestionnaires afin qu'ils soient en mesure de développer les connaissances et les qualifications requises par leur poste.
 - c) De financer la création des outils nécessaires pour appuyer le travail des agents.

3. Collaboration et continuum de services

- 5. Les Premières Nations demandent de prévoir, dans les ententes de financement, des ressources financières qui leur permettront de consolider ou de développer leurs collaborations et leurs partenariats avec les acteurs locaux et régionaux. Par exemple :
 - a) L'embauche d'agents de liaison pour favoriser la collaboration intersectorielle et assurer un continuum de services pour les clients.
 - b) L'élaboration d'ententes de collaboration intersectorielle associées à des protocoles pour le partage d'information.
 - c) La mise en place de guichets uniques.
 - d) La mise en œuvre de tables de concertation.
- 6. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral soutienne financièrement les activités de collaboration entre les partenaires des Premières Nations et qu'il mette en place un mécanisme de concertation pour les ministères impliqués dans la prestation de services et la gestion de programmes.

4. Insertion sociale et intégration professionnelle

4.1 Obstacles et défis

- 7. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'être partie prenante dans la conception et la mise en œuvre des mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle afin que ces dernières soient cohérentes avec leurs réalités et leur culture. Cela implique :
 - a) Le respect de leur vision holistique.
 - b) La prise en compte de leur histoire et de leur culture.



8. Les Premières Nations demandent que les mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle permettent de promouvoir davantage l'approche incitative en valorisant non seulement le travail, mais également l'inclusion et la participation sociales.
9. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral, en concertation avec les Premières Nations et les instances provinciales, règle les problèmes liés aux conflits de compétence de manière à faciliter la transition pour les clients entre le Programme d'aide au revenu des Premières Nations et le programme provincial.
10. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'éliminer la limite de temps prescrite dans le cadre des mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle afin de prolonger l'aide aux personnes qui sont éloignées du marché du travail.
11. Afin d'assurer un accès à la justice, les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que l'accès à un avocat soit possible pour tous ceux qui le désirent, notamment par les moyens suivants :
 - a) Affecter des ressources supplémentaires aux communautés éloignées et isolées, où l'accès à un avocat est limité, afin de couvrir les frais de transport et d'hébergement d'un avocat en provenance de l'extérieur.
 - b) Augmenter, en concertation avec le Barreau du Québec et le ministère de la Justice, l'accès à des avocats de l'aide juridique.
12. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral de mettre en place un programme de financement permettant de prendre en charge les frais liés au processus de demande de pardon pour les clients inscrits à une mesure d'insertion sociale et d'intégration professionnelle afin d'encourager la réhabilitation et la réinsertion sociale.

4.2 Prévention

13. Les Premières Nations demandent que le financement du Programme d'aide au revenu soit bonifié afin de permettre l'établissement de mesures préventives pour les jeunes. Ce financement devrait permettre d'investir, en collaboration avec les différents partenaires, dans des activités de sensibilisation et de prévention. Par exemple :
 - a) Camps de leadership pour les jeunes.
 - b) Programmes de mentorat.
 - c) Atelier-conférence avec des personnes modèles.
 - d) Journées carrière et stages en milieu de travail.
 - e) Projets d'entrepreneuriat pour les jeunes dans les écoles.
 - f) Projets d'implication sociale et communautaire.
 - g) Activités de transfert des savoirs et des traditions.
14. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral hausse les niveaux d'investissement dans le domaine de l'action communautaire afin de stimuler la création de ressources dédiées à l'amélioration des conditions de vie dans les communautés les plus durement touchées par la pauvreté.



5. Financement

15. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral que la nouvelle formule de financement du Programme d'aide au revenu soit élaborée conjointement avec elles.
16. Les Premières Nations demandent que le financement tienne compte :
 - a) Des coûts réels des programmes d'aide au revenu et d'employabilité dans les communautés des Premières Nations.
 - b) Des réalités démographiques, économiques et du phénomène de migration.
 - c) Du coût de la vie dans les régions isolées et éloignées.
 - d) Des coûts réels liés à la gestion et à l'administration du programme.
17. Les Premières Nations demandent que la nouvelle formule de financement ainsi que les règlements administratifs facilitent l'établissement de mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle pour les clients. Le financement devrait permettre de mettre au point des mesures incitatives s'appuyant sur la culture et la pratique d'activités traditionnelles sur le territoire et d'inclure des cours de langue pour remédier à la barrière linguistique.
18. Les Premières Nations demandent que le gouvernement fédéral octroie des fonds supplémentaires pour les mesures d'insertion sociale et d'intégration professionnelle et que ce financement soit adéquat, prévisible et récurrent.
19. Les Premières Nations demandent que le financement en pré-employabilité et en employabilité soit décloisonné, consolidé et récurrent pour leur permettre d'offrir un meilleur accompagnement et d'assurer un continuum de services pour l'insertion sociale et l'intégration professionnelle. Cela implique que ces mesures soient intégrées et financées dans un seul et même programme, par un seul ministère.

1.2 Prestation et réglementation

20. Les Premières Nations demandent que la réglementation soit plus flexible afin de l'adapter à leurs réalités locales.
21. Les Premières Nations demandent que le Programme d'aide au revenu permette le versement d'une allocation supplémentaire pour couvrir les frais de transport pour les clients vivant dans les communautés éloignées et isolées. Les modalités de cette allocation devront être définies avec les Premières Nations.
22. Les Premières Nations demandent que le Programme d'aide au revenu permette le versement d'une allocation supplémentaire aux clients vivant dans les communautés éloignées et isolées.



6. Recommandations complémentaires

23. Dans le cadre de la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'accroître ses investissements afin d'éliminer les inégalités sociales persistantes entre la population canadienne et les Premières Nations.
24. Dans le cadre de la *Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures des Premières Nations*, les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral de mettre à la disposition des communautés du financement adéquat, prévisible et durable qui leur permettra de répondre aux besoins de logements des membres des Premières Nations.
25. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'offrir du financement adéquat, prévisible et durable dans le domaine de la santé communautaire pour le soutien d'initiatives en matière de santé mentale, de prévention et de lutte contre les dépendances.
26. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral d'offrir du financement adéquat, prévisible et durable dans le domaine de l'éducation afin de favoriser la réussite éducative des jeunes des Premières Nations, condition essentielle pour l'obtention d'emplois de qualité.
27. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral, avec la collaboration des instances provinciales, de mettre sur pied un plan d'investissement à long terme destiné à assurer le développement économique durable des communautés des Premières Nations. Le financement devra être bonifié, récurrent et réparti de façon équitable entre les communautés, et non par appel de projets. Les conditions liées à la gestion du programme et son financement devront permettre aux communautés d'avoir la flexibilité nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement économique qui répond à leurs réalités et à leurs besoins.
28. Les Premières Nations demandent au gouvernement fédéral que la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) permette de financer non seulement les opérations liées aux services à la clientèle, mais également la création d'un programme pour sensibiliser la main-d'œuvre aux réalités et à la culture du marché du travail à l'extérieur des communautés.
29. Les Premières Nations demandent que le soutien financier nécessaire pour sensibiliser les entreprises et les organismes voués au développement économique aux réalités et aux particularités culturelles des Premières Nations soit établi en concertation avec leurs organisations, le gouvernement fédéral et les instances provinciales. Ce soutien aurait notamment pour objectif de lutter contre le racisme et la discrimination dont les Premières Nations sont l'objet sur le marché du travail.

Annexe 5 : Rapport d'une rencontre locale Sur la réforme de l'aide au revenu



**Rapport d'une rencontre locale
Sur la réforme de l'aide au revenu**

Présenté à la CSSSPNQL

Le 7 mai 2019

Consultation de la Communauté de Pessamit en lien avec la réforme de l'aide au revenu.

Quant?

La rencontre a eu lieu le 11 avril 2019 de 10h30 à 11h30 auprès de la clientèle de l'aide au revenu, programme pré-emploi et des étudiants de l'éducation des adultes. 60 personnes étaient présentes en plus de quelques intervenants impliqués dans ces programmes.

Il y a eu une belle participation des personnes présentes. Par contre plus difficiles d'avoir les commentaires de tous. Avoir eu plus de temps, nous aurions pu très bien refaire une autre rencontre avec de plus petits groupes.

Au niveau de la méthodologie, nous avons utilisé les questions de la trousse de consultation et nous les avons adaptés pour refléter la réalité de la communauté. Également, nous avons fait en sorte que la clientèle comprenne bien les questions posées.

Au niveau des résultats, il ressemble beaucoup à ce qui a été mentionné en rencontre régionale. Dans l'ensemble, les gens sont bien informés au niveau du programme de l'aide au revenu. Par contre, les gens ont mentionné l'absence de programme spécifique qui ferait en sorte qu'il pourrait s'en sortir. Présentement, à part le programme pré-emploi, il n'y a pas vraiment d'autres programmes qui est destiné à la clientèle de l'aide au revenu.

Les gens ont mentionné vouloir r encore plus d'information et de rencontre les concernant. Ce qui permettrait de mieux trouver des solutions collectives pour la population. Ils ont par la suite mentionné qu'il n'y avait pas assez de mesures pour permettre aux gens de s'en sortir. Développer plus de programme et de mesures en lien avec la population locale. Les gens ne sont plus tout à fait d'accord avec l'argent qui est enlever si une personne travail. trop restrictif si tu veux qu'une personne s'en sorte.

En générale, les gens présents connaissent le programme et ces quelques mesures comme les mesures pour les personnes enceintes et avec de jeunes enfants. Le débat revient rapidement autour du fait que les gens sont coupés s'ils travaillent un peu. Ce qui fait que cela n'incite pas une personne à vouloir s'en sortir. La question du calcul de la pension alimentaire est également mentionnée. Il faudrait de plus abolir le plafond au niveau de ceux qui travaillent un peu (200\$).

Au niveau des montants de la prestation, tous s'entendent pour dire que ce n'est pas suffisant et que les besoins vont au-delà des montants accordés. Surtout si nous tenons compte du seul de pauvreté au Québec et au Canada. Le facteur éloignement et également la question du transport doit faire parti des modifications en lien avec les montants de base. La situation a Pessamit n'est pas la même que quelqu'un qui est à Wendake ou quelqu'un de la romaine par exemple. Il faut revoir les critères ainsi que de modifier les barèmes. Il est également nécessaire d'avoir le développement de bon programme qui permettrait de développer au niveau local.

Ici, sur la communauté, il faut de plus en plus travailler avec les autres secteurs. L'approche intersectoriel est primordiale afin de bien guider nos clients et les interventions. L'accès a des services de première deviens de plus en plus probable et souhaiter afin de mieux travailler ensemble pour le mieux-être de la population. De plus en plus de notre clientèle est aux prises avec des problème de santé mentale et autres. Les solutions et les suivis entre les secteurs doit s'améliorer également.

La plupart des autres questions touchant grandement la question de la prestation de base. Il est bien évident que la population trouve que ceux-ci ne reflètent pas la réalité de la communauté de Pessamit. A cela s'ajoute l'éloignement et le manque de transport et nous avons la un manque flagrant au niveau des besoins de base. Pour aller a Baie-Comeau, la population doit en moyenne déboursier 70\$ pour un aller-retour à l'épicerie. Ce qui est totalement inconservable pour une personne qui a un peu plus de 600\$ par mois.

Voici ce qui résume la consultation locale pour la communauté de Pessamit

Stéphane Savard responsable de l'aide au revenu

Pierre Picard Coordonnateur du programme pré-emploi

Vision

Les personnes, les familles et les communautés des Premières Nations sont en santé, ont un accès équitable à des soins et à des services de qualité, et exercent leur autodétermination et autonomie culturelle.

Mission

Accompagner les Premières Nations au Québec dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de santé, de mieux-être, de culture et d'autodétermination.



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR